

**RÉUNION ANNUELLE CONJOINTE
VILLE-CPAS**

La séance est ouverte à 18h15

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins:

Mmes A. Barzin, S. Scailquin; MM. T. Auspert, B. Guillitte (jusqu'à 19h30), B. Sohier (jusqu'à 21h00), L. Gennart

Conseillers:

Mme A. Oger, Cheffe de groupe; Mmes B. Bazelaire (jusqu'à 21h00), F. Collard, V. Delvaux, D. Klein, A-M. Salembier; MM. J-M. Allard, G. Carpiaux, P. Mailleux (jusqu'à 19h50), P. Mathieu, C. Capelle (cdH)

M. X Gérard, Chef de groupe; Mmes Ch. Joly, A. Vanbrabant; MM. E. Mievis (jusqu'à 21h05), E. Nahon, D. Lhoste (jusqu'à 20h35) (MR)

Mme B. Baland, Cheffe de groupe; Mmes L. Lambert, R. Mushokoza (ECOLO)

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe; Mme N. Kumanova-Gashi; MM. O. Anselme (jusqu'à 21h00), J. Damilot, M. Deheneffe (jusqu'à 21h00), F. Martin, A. Piret, C. Pirot, F. Seumois, K. Tory (PS)

Mme F. Kinet, Conseillère communale indépendante
M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal indépendant

M. P. Noël, Président du CPAS (ECOLO)

Conseillers de l'Action sociale:

Mmes S. Bertrand, R. Boterberg; MM. J-M. Gengler, P. Piron (cdH)
Mme M-F. Charles; MM. E. Allard et A. Monmart (MR)
Mme F. Decamp (ECOLO)
Mme M. Ben Brahim; MM. J-R. Honorez, D. Recloux (PS)

Secrétaires:

M. J-M Van Bol, Directeur général
Mme L. Leprince, Directrice générale adjointe
M. A. Sorée, Directeur général du CPAS

Excusés:

Mme P. Grandchamps et M. A. Gavroy, Echevins ECOLO
Mme G. Demoustier et M. J. Etienne, Conseillers communaux cdH
Mme A. De Gand, Conseillère communale ECOLO
Mmes G. Grovonius et D. Renier, Conseillères communales PS
Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale

O R D R E D U J O U R

Séance publique

1. Rapport sur les synergies Ville-CPAS
2. Exposé de Mme S. Scailquin et M. P. Noël sur l'inclusion des aîné(e)s à Namur

Séance publique

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Mesdames et Messieurs les Conseillers, s'il vous plaît.

Il est 18h13, j'ouvre la séance.

Je dois excuser l'absence de Monsieur Gavroy. Il n'est pas improbable qu'il nous rejoigne en cours de soirée mais il est retenu sur les hauteurs de la citadelle par l'exposition dans le cadre du Festival Nature. Bernard Guillitte et là et puis il nous quittera. Madame Grandchamps a demandé à pouvoir être excusée également pour ce soir, de même que Monsieur Etienne et Madame Demoustier.

Y a-t-il d'autres personnes à devoir excuser, parmi les Conseillers communaux ou du CPAS?

Mme B. Baland, Cheffe de groupe ECOLO:

Anne De Gand, pour des raisons professionnelles.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Madame De Gand est excusée.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Vu que nous sommes jeudi, rationnellement ceux qui sont à Bruxelles nous rejoindront dans le courant de la soirée et il faut excuser Madame Renier, s'il vous plait.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Parfait. Il en sera ainsi fait.

Même s'il n'est pas présent, on aura une pensée pour lui puisqu'en la circonstance, nous fêtons ce jour-même l'anniversaire de Monsieur Arnaud Gavroy, donc on pourra l'applaudir, il entendra les applaudissements.

Mais il y a, par contre, une autre personne qui peut être mise à l'honneur parce qu'elle est présente de surcroît aujourd'hui et elle fête aussi son anniversaire, à une année ou deux près c'est le même âge: c'est Madame Rita Boterberg. Bon anniversaire Rita.

(Rires et applaudissements dans l'assemblée).

Vous savez que nous sommes réunis ce soir pour une séance tout à fait particulière. En vertu du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLC), il appartient aux différentes communes de tenir, une fois par an, une réunion conjointe entre le Conseil communal et le Conseil de l'Action sociale.

Nous nous sommes toujours conformés, comme il se doit, à cette disposition du CDLD mais cette année, cette réunion a une configuration et une saveur toutes particulières puisqu'après avoir entendu, les années précédentes, le souhait exprimé que cette réunion se tienne de manière distincte des séances du Conseil communal, pour éviter soit que cette rencontre soit marginalisée quant au fond de l'échange, soit apparaisse délaissée ou noyée dans un contenu plus vaste qui retient l'attention notamment des médias qui nous suivent. Nous avons donc, cette année, veillé à réserver une suite favorable à la demande qui avait été formulée pour tenir cette séance de manière tout à fait autonome et distincte.

C'est la raison pour laquelle l'ordre du jour peut paraître peu chargé de prime abord mais offrira la plénitude du temps nécessaire aux échanges de fond sur un sujet intéressant et qui, cette année sur la suggestion conjointe de Madame l'Echevine Scailquin en charge de la Cohésion sociale et du Monsieur Noël, le Président du CPAS, portera sur la question de l'inclusion des aînés à Namur.

J'en profite pour saluer, outre les membres du public présents qu'ils soient citoyens, qu'ils soient étudiants, je salue singulièrement les membres du Conseil consultatif des Aînés de Namur qui, tout au long de l'année, sont bien impliqués pour cette thématique et qui ne font pas défaut ce soir en étant également dignement présents et représentés.

Juste une petite information de service, pour être pratique. Il n'y a pas de dispositif micro devant la place de chacun des Conseillers de l'Action sociale puisque cela n'a pas été envisagé.

Par contre, nous avons mis deux petites consoles à votre disposition. Il m'appartiendra de bien regarder qui souhaite s'exprimer car en vous donnant expressément la parole, nous pourrons alors orienter adéquatement la caméra et faire figurer également votre nom en dessous de votre visage, comme pour n'importe quel autre élu du Conseil communal. Donc, il y aura quelques secondes de décalage mais cela permettra que vous soyez également adéquatement entendus et vus, au besoin, par notre assemblée.

Voilà les éléments techniques et pratiques ayant été explicités, j'en viens au point 1 de notre réunion annuelle conjointe, qui porte sur le rapport sur les synergies Ville-CPAS. C'est aussi une imposition des dispositions relatives au CPAS et au CDLD.

Nous avons donc un rapport dont il convient de pouvoir prendre connaissance et acte. Ce rapport peut évidemment faire l'objet de commentaires de la part de celles et ceux qui le souhaitent.

1. Rapport sur les synergies Ville-CPAS

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Voilà les éléments techniques et pratiques ayant été explicités, j'en viens au point 1 de notre réunion annuelle conjointe, qui porte sur le rapport sur les synergies Ville-CPAS. C'est aussi une imposition des dispositions relatives au CPAS et au CDLD.

Nous avons donc un rapport dont il convient de pouvoir prendre connaissance et acte. Ce rapport peut évidemment faire l'objet de commentaires de la part de celles et ceux qui le souhaitent.

J'ai bien vu que Madame Tillieux avait levé la main pour s'exprimer. Y aura-t-il d'autres demandes de parole? Comme cela, je les liste: Madame Tillieux, Monsieur Honorez mais précédemment Madame Ben Brahim qui avait levé la main, Madame Beckers-Charles, Monsieur Martin, Madame Oger, Madame Mushokoza, Madame Decamp, Monsieur Gengler.

C'est bon pour ce premier tour en tout cas? Il sera déjà bien fourni.

Madame Tillieux, je vous en prie.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

J'admire votre enthousiasme et nous pouvons le suivre par rapport à l'organisation de cette séance puisque c'est la première fois que nous organisons une séance spéciale consacrée uniquement, à son ordre du jour, à nos politiques sociales. Je pense que Namur le vaut bien. Mon groupe l'avait souhaité depuis bien longtemps et ceci sera, pour la législature, très probablement la première et la dernière fois ou presque puisque dans un an, on sera en élections (ou alors, il faudra avancer notre Conseil conjoint à septembre). Donc on s'en réjouit.

On se réjouit aussi d'avoir le Conseil consultatif des Aînés mais au lieu de l'avoir dans le public, on aurait aimé l'avoir devant nous, qu'il nous expose un peu les politiques qui sont étudiées, qui sont menées et que l'on puisse avoir la réflexion avec eux. A l'ordre du jour, le deuxième point consacre une importante part de notre débat et de nos discussions à la politique relative aux aînés. Notre groupe aurait apprécié que le Conseil consultatif des Aînés puisse lui-même venir faire un rapport, exprimer à la fois l'année écoulée et à la fois les projets et les moyens consacrés à ces projets.

Par ailleurs, je souligne la présence d'étudiants, c'est toujours intéressant de voir la démocratie et aujourd'hui, pourtant, je voudrais dénoncer la gouvernance qui nous occupe.

Nous avons reçu, il y a une semaine, la convocation avec deux délibérations pour prendre acte, notamment en point 1, du rapport relatif au comité de concertation Ville-CPAS, sur les synergies.

Nous avons reçu en annexe ce rapport qui fait 2,5 pages, que nous considérons comme une liste de courses au supermarché parce que cela n'a rien d'un rapport. C'est une liste de points non explicités, impossibles à débattre puisque l'on ne sait pas ce qui se cache derrière ces points.

Et puis tout à coup, nous avons reçu aujourd'hui un autre document, qui porte exactement le même titre mais qui n'a plus du tout le même contenu.

Or, la délibération elle, n'a pas été modifiée. La délibération reste la même: on prend acte du rapport. Donc de quel rapport devons-nous prendre acte? Celui d'il y a une semaine ou celui qui a été reçu sur nos boîtes mails il y a une heure ou deux maintenant et dont certains des Conseillers n'ont pas encore pu prendre connaissance?

C'est inadmissible de fonctionner comme cela.

En Commission – vous avez organisé une Commission conjointe et on vous en remercie – nos Conseillers n'ont pas eu les documents nécessaires pour pouvoir analyser l'ensemble des exposés que vous allez faire aujourd'hui.

Sur le point 2, relatif aux aînés, nous venons de recevoir à l'instant dans nos boîtes mails le rapport sur la politique des aînés.

Donc nous considérons qu'il est inadmissible de travailler de la sorte. C'est inadmissible de ne pas avoir pu débattre avant le Conseil.

Nous allons aujourd'hui vous écouter mais vous nous excuserez s'il n'y a pas de véritable débat parce que rien n'a pu être préparé par rapport à cet important volet. Vous savez comme moi l'intérêt que nous portons à la politique des aînés. Je le déplore.

Cela manque de transparence. Ce n'est pas de la bonne gouvernance. Aujourd'hui, je ne sais pas de quel document nous allons devoir prendre acte dans l'ordre du jour qui nous est proposé.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

On va répondre tout de suite à votre indignation, Madame Tillieux, qui démarre.

D'abord, soyons très clairs: le document qui a été transmis lors de la convocation de 2,5 pages est effectivement le rapport qui figure au dossier.

La note complémentaire – dont je confesse prendre moi-même connaissance à l'instant – est une note qui a le défaut de porter le même titre que le premier mais je considère que c'est davantage une erreur matérielle qu'autre chose.

Il s'agit, d'après ce qui m'est évoqué, d'un complément à la note initiale en suite des échanges survenus au sein de la Commission conjointe.

Vous savez que préalablement à la tenue de ce Conseil, il y a eu une Commission communale qui s'est tenue en y associant le CPAS.

Cela arrive d'ailleurs très fréquemment, tout au long de l'année – sans quoi quelle serait la plus-value des Commissions? – qu'il y ait des compléments d'informations qui soient apportés après la tenue de la Commission.

C'est la vocation de la deuxième note qui est jointe au premier élément. Au lieu, il est vrai je vous le concède, d'appeler "Rapport annexe du comité de concertation", on aurait dû indiquer "Compléments au rapport annexe en suite de la Commission qui s'est tenue".

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

C'est un rapport de la Commission du 05 octobre. Je ne comprends pas que l'on puisse modifier. Aujourd'hui, nous sommes le 19 octobre. Comment peut-on modifier un document qui est daté du 05 octobre, en tout cas qui rapporte ce qui a été dit le 05 octobre et qui a été modifié suite à une autre réunion.

Cela vous m'excuserez mais je ne comprends pas la démarche.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Pas de problème. L'information qui m'est procurée – mais cela va être précisé par les intéressés – c'est que la note complémentaire avec les logos de la Ville et du CPAS est un élément qui vient

apporter des précisions aux questions qui ont été soulevées en Commission et qui doit donc s'entendre comme étant une pièce complémentaire, qui n'a pas nécessairement de vocation officielle puisque ce n'est pas de cela dont il s'agit de prendre acte mais qui est un élément qui est le fruit des échanges tenus en Commission.

Cela ne peut pas porter le titre qu'il porte aujourd'hui. Cela c'est très clair sinon cela n'a aucun sens, cela n'a pas de cohérence. Si cela devait être la version modifiée ou amendée du rapport initial, cela poserait effectivement – je vous rejoins – difficulté dans la manière dont les choses sont faites.

Madame Scailquin.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Je voudrais apporter quelques éléments de précision, au nom de Monsieur Noël et de moi-même.

Remettons les choses dans l'ordre: la convocation pour la Commission conjointe mercredi passé, où Monsieur Noël et moi-même étions présents ainsi que les responsables des deux services, tant de la Cohésion sociale que du CPAS pour pouvoir apporter davantage de corps par rapport à ce procès-verbal du comité de concertation qui, il est Philippe Noël et moi-même le reconnaissons, est une liste de points qui ne sont pas suffisamment explicites pour pouvoir comprendre l'ensemble des synergies et l'ensemble des éléments que nous mettons en commun, au niveau de la Ville et du CPAS.

Lors de cette Commission, plusieurs Conseillers – dont des Conseillers de votre groupe, Madame Tillieux – nous ont demandé d'avoir un peu plus d'explications et un meilleur enchaînement des points, tels qu'ils étaient listés, peut-être en vrac et pas dans un ordre le plus cohérent. C'était la volonté du Président et de moi-même, non pas de faire un autre document à la place du PV de la réunion du mois d'octobre mais bien de pouvoir remettre les différents éléments dans des chapitres pour que la lecture soit davantage compréhensible pour les uns et les autres.

Effectivement, le titre de ce document ne doit pas porter le même titre que le document qui, lui, est la pièce officielle jointe lors de la convocation de la semaine passée.

C'était vraiment dans cet objectif de pouvoir mieux classifier, catégoriser les différentes synergies en fonction de thématiques et non pas avoir un ensemble de points qui sont simplement listés, peut-être dans un ordre qui n'est pas assez facilement compréhensible pour l'ensemble des Conseillers qui sont moins souvent dans la thématique de la politique sociale, tant du CPAS que de la Ville.

Par rapport à la note sur les aînés, en toute transparence cette note a été terminée fin de matinée et sur le temps de midi. Nous avons souhaité, avec le Président, pouvoir vous la transmettre. C'est un travail que nous avons finalisé et que l'on va pouvoir vous exposer. Je suis certaine que des échanges constructifs pourront avoir lieu entre le Président et moi-même et l'ensemble des Conseillers, par rapport à cette note sur la politique des aînés.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Je vais compléter pour être encore plus clair.

Le document qui a été adressé aujourd'hui par e-mail ne peut pas porter le titre de "Rapport annexe du comité de concertation Ville-CPAS du 05 octobre 2017" mais doit s'entendre comme étant un rapport complémentaire en suite de la Commission qui s'est tenue et qui constitue une annexe au rapport initial sur lequel nous devons statuer.

Sur le deuxième aspect: je vais être très transparent puisque c'est aussi mon rôle comme Président de cette assemblée, qui doit aussi être le garant des bonnes conditions dans lesquelles les travaux s'effectuent pour tous les groupes.

Je regrette et je déplore très clairement qu'il n'y ait pas eu la transmission du document sur lequel l'exposé du Président du CPAS et de l'Echevine de la Cohésion sociale va se fonder, au même moment que la note initiale, soit lors de l'envoi de l'ordre du jour.

Les années antérieures, quand je me prêtai à cet exercice avec Philippe Defeyt, nous veillions à avoir transmis à chaque fois le rapport au même moment.

Ceci étant, je dois aussi avoir la même honnêteté intellectuelle de reconnaître que ce n'est pas une obligation légale et qu'en la circonstance, il y a juste un exposé qui doit être fait et rien n'impose que le document de support à l'exposé soit préalablement porté à la connaissance des élus.

Il n'y a eu aucune faute de forme. Je pense qu'il y a par contre eu une erreur d'élégance ou de confort de travail. Il eût été beaucoup plus cordial pour nos échanges que le document soit transmis au même moment que l'ordre du jour.

C'est comme cela qu'il eut fallu procéder. Cela n'a pas été le cas. Je le regrette mais cela ne peut pas constituer un vice de forme pour que nous puissions valablement débattre puisque rien n'impose, en vertu du CDLD, qu'il y ait un texte d'autant qu'il n'y a pas de délibération. Il n'y a pas de décision qui doit suivre ce deuxième point. Formellement, le seul et unique élément qui doit faire l'objet d'un point à l'ordre du jour, c'est le point numéro 1 sur le rapport sur les synergies.

Comme Président de l'assemblée, je ne peux pas avoir un autre discours que celui de regretter que le document n'ait pas été porté à la connaissance de chacun antérieurement, pour le confort des travaux mais comme Bourgmestre et Président du Collège, je dois aussi rappeler que ce n'est pas une nécessité, un impératif et donc que cela n'empêche nullement un échange de fond sur la politique des aînés, puisque l'on n'a pas nécessairement besoin d'une note argumentée pour pouvoir débattre de ce que chacun estime devoir être la politique à mener sur notre territoire.

Madame Tillieux, je vous en prie.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Je voudrais tout de même faire remarquer que Madame l'Echevine avait promis l'année dernière un rapport circonstancié sur les synergies CPAS-Ville, puisque l'année dernière déjà, nous avons la fameuse liste de courses du supermarché. On s'en était déjà plaint et cette année, cela recommence. A quelques détails près, c'était exactement la même liste de courses.

Heureusement qu'il y a eu des débats au niveau de la Commission, heureusement que nos Conseillers du groupe PS y ont participé parce que nous y tenons vraiment très fort. Il y a eu des débats au niveau du CPAS. Je ne comprends pas pourquoi on ne nous envoie pas les notes qui doivent être débattues. J'entends qu'il n'y a pas d'obligation mais la moindre des choses, c'est de provoquer le débat, c'est que l'on puisse avoir cet échange, cela nous semble extrêmement nécessaire.

La note qui nous est soumise, elle est maigre. Il y a une absence de vision totale. Il n'y a pas d'objectifs fixés. Il n'y a pas de moyens budgétaires ou de ressources humaines. Il n'y a rien qui est indiqué. Il n'y a même pas d'évaluation. On est quasi en fin de législature.

Je me souviens de la belle note de 2013, à l'époque c'était Philippe Defeyt, qui faisait 50 ou 80 pages, je ne sais plus. C'était une belle note, une belle envolée sur comment Namur va évoluer, comment les synergies et les rapprochements vont être effectués entre la Ville et le CPAS. On a eu tort d'y croire parce qu'aujourd'hui, on n'a rien.

On va en débattre tout à l'heure mais franchement, si c'est cela un rapport de synergies, je peux vous dire que cela ne correspond pas du tout à ce que la Fédération des CPAS prône, à ce qui est indiqué sur leur site avec toute une série de bonnes pratiques, il y a une vingtaine de fiches sur leur site, avec des exemples de synergies et bien on en est vraiment, mais vraiment très loin.

Comment voulez-vous que l'on mène un débat si nous n'avons pas les éléments du débat?

Autre chose, je veux bien que nous n'ayons pas reçu le document mais, par hasard, j'ai reçu cette note: "Présentation des services du CPAS de Namur pour les aînés du cdH" et c'était le 11 octobre. C'est magnifique la manière dont on gère la politique à la Ville, la transparence et la bonne gouvernance.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Je ne sais pas d'où vient la note que vous avez reçue mais je remarque que vous avez d'excellentes lectures.

(Rires dans l'assemblée).

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Cela veut dire qu'il y a eu des présentations et des notes qui ont circulés, sauf au groupe d'opposition. Donc comprenez qui pourra. C'est assez inélégant.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Maintenant que cette question de forme est réglée, je vais continuer le tour de table pour celles et ceux qui avaient souhaité pouvoir s'exprimer, cette fois-ci sur le fond.

C'est Madame Ben Brahim qui va vite prendre la petite console pour que l'on puisse entendre son intervention.

Madame Malika Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale, je vous en prie.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Merci Monsieur Maxime. J'adore. Cela devient un gimmick, c'est gai.

Notre Cheffe de groupe a déjà dit ce que j'avais envie de dire.

Je voulais aussi, bien évidemment, pour avoir été l'une de celles qui a insisté très fortement pour que l'on ait ce Conseil conjoint avec un thème qui nous permette vraiment d'en débattre, vraiment merci.

Je sais que vous allez dire qu'elle n'est jamais contente, Madame Malika, mais on le sait mais cela va bientôt être fini. J'approche doucement de la limite d'âge.

Je suis certaine, Monsieur le Bourgmestre, que vous auriez été aussi mécontent que nous de recevoir ce rapport aussi lapidaire que celui qui nous a été remis.

Effectivement – on l'a dit je ne vais pas le rappeler – en séance, pas beaucoup de développement non plus. J'ai même envie de dire qu'il y a une certaine désynchronisation entre la Ville et le CPAS dans les explications.

On s'est demandé si le comité de concertation se concertait, s'ils avaient échangé leurs documents avant et s'ils avaient au moins reçu un document de travail.

Vous me connaissez, je m'étais aussi munie du rapport de l'année précédente et là, comme dirait Desproges, ce n'est pas un tribunal mais une commission des flagrants délires. En reprenant le rapport annexe du comité du 13 octobre 2016 (dont on dénonçait déjà le contenu minimaliste) et celui du 05 octobre 2017, rien de changer, la même entame: "Des synergies diverses se sont développées et poursuivent" et la même fin: "D'autres projets seront bien évidemment étudiés et présentés dans les mois à venir."

Entre ces deux phrases, très porteuses, les mêmes énoncées, pratiquement d'ailleurs dans le même ordre et avec la même formulation.

Il ne s'est donc rien passé, entre octobre 2016 et octobre 2017 ou du moins rien de significatif qui aurait mérité au moins un développement?

Tout cela pour cela.

Alors, je ne sais pas. Est-ce que vous nous prenez pour des débiles? Ce que l'on est peut-être. Moi, je pense quand même que c'est, certes de l'inélégance, mais aussi une forme d'irrespect envers nous les Conseillers mais je trouve que c'est plus grave envers tous les agents de nos deux institutions qui œuvrent au quotidien et qui déploient des efforts considérables pour activer et dynamiser cette fameuse cohésion sociale.

Les marchés groupés, par exemple. Pas d'évolution? Toujours les seuls mentionnés: les funérailles des indigents, le marché d'emprunt.

Nous réclamons depuis plusieurs années que l'on dresse un état des marchés groupés conjoints qui pourraient être réalisés, pour autant qu'ils fassent sens évidemment. On ne va pas faire un marché commun pour des lits médicalisés pour les agents de la Ville.

On ne voit rien venir.

Déjà en 2013 et en 2013 vous nous répondiez, au sujet des lacunes et des pistes manquées: "Oui, d'accord, on peut mieux faire".

Qu'est-ce qui a été fait?

En matière d'expulsion, la même phrase: "Redéfinition de la permanence commune entre les deux services". En matière de redéfinition, parlons-en. Tout récemment, la Ville a décidé de ne plus

assumer cette permanence avec le CPAS et de ne plus intervenir qu'uniquement en cas d'absence pour maladie du travailleur social du CPAS affecté à cette permanence et ce, à partir de la 2^{ème} semaine.

La poursuite de la réflexion avec la Ville concernant l'avenir de l'espace culturel (l'ancienne église Notre-Dame): en 2017, même énoncé qu'en 2016. Je me demande si l'on sait ce que l'on va en faire finalement. Cela méritait aussi un peu de développement.

Je rappelle que sa vocation est celle d'une salle multi-événementielle et qu'avec Philippe Defeyt, nous avons élaboré plusieurs pistes pour sa gestion parce que ce n'est pas le rôle du CPAS de gérer des locations et des organisations de spectacles. Un appel d'intentions avait été lancé et avait récolté quelques marques d'intérêts intéressantes émanant d'ailleurs de Namurois, ce qui ne gâtait rien.

Devait suivre l'élaboration d'un cahier des charges pour lancer un appel d'offres. Cela fait des mois et des mois et on ne voit plus rien venir.

On se contente d'une gestion, certes correcte – je le dis – mais en bon père de famille, sans grande envergure, pour un magnifique site comme celui-là, sans la communication digne de ce nom; une communication qui pourrait éventuellement être faite, si on avait avancé, par des opérateurs culturels, professionnels en la matière.

Comme pour la Fondation d'Harscamp il y a évidemment, au vu de son investissement, un besoin de rentabilité, en continuant comme cela on va vite se retrouver loin du compte et pire, le CPAS doit refuser ou prendre sur fond propre les éventuelles et légitimes gratuités que l'on pourrait accorder à des associations sociales, caritatives, humanitaires locales.

La gestion coordonnée des espaces verts à la ferme de Temploux, la mise en commun pour les services de la Ville et ceux du CPAS de locaux et de matériel ayant pris fin, la Ville a récemment refusé et surtout de manière abrupte et non concertée, de ne plus prendre en charge les déchets verts du CPAS.

Forme de revanche mesquine? J'espère que non.

D'où maintenant l'obligation pour le CPAS de conclure une convention avec le BEP. Coût pour le CPAS: 20.000 €. Ne pensez-vous pas que ces 20.000 € pourraient être mieux utilisés par le CPAS pour ses missions?

Je voudrais aussi rappeler qu'il y a encore beaucoup à faire en matière de communication. Il y a un manque criant, dans tous les domaines. Il ne suffira pas d'une porte ouverte au CPAS pour que la population connaisse mieux – et surtout la population plus fragile, plus précarisée – les possibilités qu'offre le CPAS pour que la plus élémentaire dignité de vie soit assurée, à tous et toutes.

Ce ne sont pas quelques dépliants sur les comptoirs ou dans les présentoirs qui feront l'affaire et qui vont améliorer cette visibilité de nos services Ville-CPAS à vocation sociale surtout.

Je pense d'ailleurs, dans ce sens, aux repas à domicile et à tout le secteur du maintien à domicile et de ses 4 services, dont notamment les repas à domicile ou les placements en maison de repos. Ces repas à domicile que nous avons à cœur de maintenir envers et contre toutes les difficultés organisationnelles, de personnel ou même de qualité des repas, ce service a bien failli être privatisé. On s'est arcbutés, on s'est battus pour que son maintien soit au CPAS et nous devons continuer à veiller sur son renforcement et mieux, à le rendre encore plus performant.

Je pourrais encore épinglez beaucoup de points mais je ne doute pas de la complémentarité de nos interventions, à nous les Conseillers et principalement les Conseillers du CPAS.

J'aurais pu d'ailleurs faire tout comme vous et reprendre telle quelle mon intervention des années précédentes. A peu de choses près, elle était encore d'actualité.

Peu de choses ont donc évolué malheureusement.

Par contre, la complexité et la dureté du monde dans lequel nous vivons, elle, elle se confirme.

Je voudrais terminer néanmoins en remerciant bien évidemment l'ensemble des travailleurs sociaux de la Ville et du CPAS, ainsi que leur encadrement. Nous savons leur implication motivée et empreinte d'humanité.

Au CPAS, nos remerciements s'adressent très sincèrement au DG, DF et autres directeurs, directrices des différents départements, celui de l'Aide individuelle ou encore des Ressources humaines avec qui, tant en Bureau permanent qu'en Conseil, qu'en comités spéciaux, nous collaborons tous et tous partis confondus, de manière sereine et constructive afin d'inscrire nos actions dans la durée, tout en respectant nos différences, pour que les valeurs qui nous sont communes se traduisent dans les faits. Nous n'avons pas de solution miracle mais nous cherchons toujours, majorité ou non majorité (parce que nous ne parlons pas d'opposition ni de minorité entre nous) à rassembler nos diversités au profit du bien-être et du bien travailler ensemble.

Pour que la collaboration Ville-CPAS fonctionne de manière moins frileuse et plus ouverte, il faut diminuer ces concurrences absurdes, renforcer les complémentarités et surtout ne pas craindre de développer voire d'instaurer de nouvelles pistes, qu'elles soient même de recentralisation des matières sociales vers le CPAS pour rendre, à chacun, son corps et son cœur de métier.

Le CPAS doit être à la fois un acteur de terrain et le moteur de la dynamique sociale d'une ville comme la nôtre.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame Ben Brahim.

Madame Charles-Beckers va prendre la parole et puis ce sera Monsieur Honorez.

Mme M-F. Charles-Beckers, Conseillère de l'Action sociale MR:

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Président du CPAS,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Chers Collègues du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale,

Comme d'autres l'ont déjà fait, j'aimerais évidemment saluer la tenue de ce Conseil conjoint, exclusivement consacré à l'Action sociale. Cette dernière étant fondamentale pour tant de Namuroises et Namurois.

J'insiste: un Conseil conjoint apprend à prendre conscience de ces réalités qui ne peuvent que se concevoir en grande partie qu'au carrefour des compétences respectives du CPAS et de la Commune, telle la culture, le logement, la mobilité.

Au Centre Public d'Action Sociale, il existe autant de domaines d'intervention que de difficultés et obstacles rencontrés dans la vie quotidienne.

Le travail demandé à chaque intervenant est donc très varié. Il jongle d'un domaine à l'autre selon les situations, les urgences et les sollicitations individuelles.

Les droits sociaux, la santé, l'alimentation, le logement, la sécurité, la mobilité, les contacts sociaux sont des éléments pris en considération chaque jour, par les équipes pour aider, encourager, valoriser les initiatives d'un public fragilisé.

L'un des nombreux objectifs est d'aider nos aînés namurois. Madame l'Echevine Scailquin et Monsieur le Président Noël vont nous l'exposer ce soir.

Ces dernières années, le visage de l'isolement a profondément changé. Il a évolué dans la suite logique des crises économiques traversées par notre pays. Croyez-moi, je sais ce que c'est.

L'isolement touche la personne indépendamment de la classe sociale ou de l'âge. L'éclatement familial, l'individualisme, la dépendance physique ou psychologique sont des facteurs propices.

L'action sociale est, au fil du temps, devenue un des leviers de notre société pour accompagner vers l'autonomie et la qualité de vie de tous, condition sine qua non d'un progrès économique et social.

Les services du CPAS ne créent pas des dossiers mais des relations de confiance entre la personne accompagnée, les aidants proches, l'assistant social ou l'éducateur spécialisé. Chaque jour, ils ouvrent des portes, dégagent des solutions.

Néanmoins, il y aura toujours des situations désespérées et ce, pour des causes multiples comme le décrochage social familial très difficilement réversible, les problèmes de santé mentale, la spirale de l'endettement, les maladies lourdes et pénalisantes – et là aussi, croyez-moi, je sais de quoi je parle – les assuétudes profondes et si l'insertion socio-professionnelle est capitale, les Centres Publics d'Action Sociale se doivent aussi de déployer des initiatives dans ces domaines.

Je vous remercie pour votre attention.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame Charles.

Monsieur Honorez et puis la parole ira à Madame Oger.

M. J-R. Honorez, Conseiller de l'Action sociale PS:

Je souhaite intervenir sur les actions d'insertion professionnelle mises en place par le CPAS car ce thème me semble aussi en corrélation avec les synergies du CPAS, pour deux raisons.

Tout d'abord, la Ville bénéficie d'un appoint non négligeable d'articles 60 et qu'en plus la Ville soutient financièrement le CPAS.

Les mesures de dégressivité des allocations de chômage décidées par les gouvernements fédéraux, provoque l'exclusion de nombreuses personnes, de nombreux chômeurs et conduit une majorité d'entre eux vers le CPAS.

Le rôle du CPAS comme acteur d'insertion s'est ainsi fort développé.

En 2016, le CPAS a dépensé 7.395.000 € pour ces actions d'insertion. Si on déduit les subsides obtenus, on a un coût réel pour le CPAS de 2.085.000 €. C'est un montant qui n'est quand même pas négligeable.

Afin d'aider les bénéficiaires à retrouver un travail, le CPAS a mis en place ce que l'on appelle "le parcours d'insertion" qui se compose comme suit:

- Accueil,*
- Orientation,*
- Formation,*
- Job coaching,*
- Article 60*
- Article 61,*
- Clôture à la fin du parcours.*

Quand on lit un document du CPAS sur la clôture, on apprend que c'est un entretien qui a pour but d'informer les personnes sur leurs droits et sur les démarches effectuées pour l'obtention des allocations de chômage.

Effectivement, il n'existe pas de chiffres précis mais plus de 80% de ces personnes n'auront pas d'emploi et deviendront des chômeurs indemnisés.

Elles feront, avec le temps, l'objet de sanctions de l'ONEM, se verront retirer les droits de chômage qu'elles avaient retrouvés et reviendront au CPAS.

En 2016, 1.364 dossiers ont été suivis par le service d'insertion. Par mois, un(e) assistant(e) social(e) suit 92 dossiers.

316 personnes ont été mises à l'emploi via l'article 60: 19 au CHR, 73 au CPAS, 73 à la Ville et 76 dans différentes asbl. Au niveau des articles 61, c'était: 54 personnes.

Que penser par rapport à cela?

Alors que des penseurs dans l'air du temps avancent le niveau trop généreux des allocations de chômage, rares sont ceux qui avancent la question des volumes d'emplois disponibles. On met le

débat au niveau des facteurs liés à l'aptitude des bénéficiaires au lieu de le traiter dans ce que je qualifierais des facteurs culturels.

Que sont les facteurs culturels?

En premier lieu, pour aborder ce thème, nous devons accepter de réfléchir en surmontant nos positions parfois dogmatiques et notre acceptation parfois passive de certaines valeurs au sein de notre société.

Nous devons imaginer une société où la dignité de l'humain ne réside pas essentiellement dans le travail.

Pour Max Weber, pour ceux qui ont lu "L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme", le temps perdu, le temps improductif est un péché. Pour Marx, le travail est la source de toutes valeurs. Selon la Bible, il faut gagner son pain à la sueur de son front. Pour une certaine gauche, la sueur et les mains endurcies sont les stigmates du militant ouvrier. Moins sérieusement, pour Pierre Dac, la preuve que l'homme n'est pas fait pour le travail c'est que cela le fatigue.

La recherche du profit maximum transforme toute technologie, toute découverte en machine à produire. Produire toujours plus et avec encore moins d'effectif.

Les entrepreneurs – qui aujourd'hui sont avant tout des financiers – privent des millions d'êtres humains d'emplois et vantent encore et toujours la valeur travail parce que c'est leur intérêt.

Des gens dont les salaires, les participations financières et les retraites dorées font la une des journaux se permettent de faire la leçon à ceux qui hésitent à abandonner une maigre indemnité pour un travail précaire, monotone et rémunéré le moins possible.

N'avons-nous pas le droit d'exister ailleurs que dans la chaîne de production?

Pourquoi la dignité de l'être humain ne pourrait-elle pas résider dans une capacité à occuper un temps libre, temps libre défini en fonction d'un choix personnel sans rien produire qui ne soit lié directement à la recherche d'un profit financier?

Cette réflexion et ce débat ne sont pas que du ressort de la classe politique. Cela concerne tous les citoyens et toutes les citoyennes.

C'est l'effort salutaire que nous allons devoir faire si l'on veut empêcher une explosion sociale et le retour au premier plan des partis de l'extrême, qu'ils soient de droite ou qu'ils soient de gauche.

Pour conclure et pour rester dans l'immédiat, j'aurais deux questions à poser.

Une première question, plutôt au Président du CPAS: le CPAS envisage-t-il une implication dans le projet de la Cité des Métiers?

Autre question, peut-être plutôt pour Madame l'Echevine: au sujet de l'abri de nuit, quelles sont les synergies actuelles Ville-CPAS?

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Honorez. Comme promis, la parole est maintenant à Madame Oger et puis je me tournerai vers Monsieur Martin.

Mme A. Oger, Cheffe de groupe cdH:

Merci Monsieur le Président.

J'ai bien entendu toutes les critiques de forme et de fond qui viennent d'être formulées et je ne leur dénie pas un certain bon sens.

Je crois qu'il est important de les dépasser pour aller vers quelque chose de constructif et de ne pas jeter tout de suite le bébé avec l'eau du bain.

On l'a dit, ce Conseil conjoint n'est quand même pas comme les autres. Il marque le coup, même si l'on pouvait souhaiter qu'il se déroule encore un peu mieux. Je crois qu'il est important. Notre groupe souhaitait que ce Conseil conjoint soit séparé parce que la politique sociale, pour notre Ville, c'est vraiment une priorité.

Je crois vraiment qu'il est bon de le rappeler. Il ne faut quand même pas oublier que la Ville consacre plus de 13% de son budget ordinaire pour sa politique sociale et donc pour soutenir également les actions du CPAS. C'est un gros poste. C'est le second poste après celui lié aux dépenses en matière de ressources humaines.

Ce Conseil nous permet de mettre la politique sociale au centre de nos débats.

De plus ici, les Conseillers du CPAS qui travaillent souvent dans l'ombre peuvent s'exprimer plus longuement que d'habitude et j'en suis heureuse. J'espère qu'ils auront toute l'écoute nécessaire parce qu'il est important que tout le monde ici dans le public ou sur les bancs des Conseillers communaux, prenne mieux conscience de la profondeur de leur engagement.

Il est vrai que la première note que nous avons reçue était très synthétique. C'est le moins que l'on puisse dire. Il est vrai aussi que, personnellement, je n'ai pas eu le temps d'analyser en détail la note complémentaire qui m'est arrivée.

Mais cela m'a obligé à regarder dans mes documents, de re-feuilleter la note de politique sociale qui avait été présentée en 2015, pour refaire un peu le point. Autant balayer d'abord devant sa porte, j'ai regardé au niveau des objectifs que la Ville donnait comme priorité en 2015 et j'ai essayé de faire un peu le point pour savoir ce qu'il en était aujourd'hui.

Il faut reconnaître qu'il y a eu des avancées. "Namur, une ville plus agréable à vivre pour tous", il y a différents éléments qui y ont contribué durant ces 12 derniers mois.

Je ne vais pas rentrer dans le détail mais il y a – même si cela ne concerne pas directement les synergies avec le CPAS – le Plan Mix'cité pour justement mieux intégrer la notion de genre, tantôt celle de notre administration communale que dans l'espace public. On a encore franchi un cap récemment puisqu'une asbl va par exemple aider chaque membre du Collège qui avait pris une bonne résolution en matière d'égalité homme-femme, à la concrétiser.

Je ne vais pas insister sur le Conseil consultatif communal des Aînés, on va en reparler.

En ce qui concerne la grande précarité, par exemple, il faut dire quand même que là aussi, des collaborations se sont multipliées. Par exemple, dans le cadre du Housing First qui vise à donner un logement sans condition à ceux qui sont restés longtemps à la rue. A cet égard, rappelons que l'expérience initiée par le Fédéral n'a pu se poursuivre que grâce aux fonds que l'on a obtenus de la Région wallonne, via notre ancien Ministre de l'Action sociale.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Et aux aides à l'emploi. C'est juste un oubli. Je le souligne.

Mme A. Oger, Cheffe de groupe cdH:

Et aux aides à l'emploi, d'accord. Je crois que Monsieur Prévot a également posé sa pierre. Donc voilà deux personnes à féliciter.

Dans le cadre de la pension de famille, une convention vient d'être signée afin que les hébergés profitent d'activités organisées par la Ville, des activités de détente et tout cela est passé aux Conseils de septembre et octobre dernier.

L'engagement logement, c'est un point important. Il se poursuit avec succès. La Ville incite le promoteur à confier une partie des logements qu'il compte créer à l'Agence Immobilière sociale namuroise afin de les mettre à disposition des plus fragilisés, pour une durée déterminée. A nouveau, il y a eu dans cet aspect-là des choses, des avancées.

Un autre objectif: faciliter l'insertion socio-professionnelle surtout de ceux qui sont éloignés de l'emploi. Là aussi, nous avons vu qu'il était désormais possible à ceux qui étaient touchés par des mesures judiciaires alternatives, de travailler dans des maisons de repos, à condition bien sûr que leur condamnation ne soit pas liée à des faits de mœurs ou à des vols et violence.

Je ne vais pas non plus faire la liste de tout ce que j'ai relevé durant ces 12 mois mais la Ville continue à se focaliser sur le développement des quartiers à haute densité de population.

Je pointerai simplement, dans le quartier des Balances, une convention avec le Foyer Namurois pour lutter contre les violences juvéniles et les nuisances sonores; la création d'un point R'Aliment pour

promouvoir la santé et une consommation équitable et locale, tout en favorisant la mixité sociale et la création d'un journal pour responsabiliser les habitants et les amener à la participation.

Enfin en ce qui concerne les associations, la Ville les soutient toujours plus activement. Les efforts ont d'ailleurs été soulignés par l'opposition en septembre dernier. Les crédits budgétaires ont été augmentés de 10.000 € et cela, de façon structurelle.

De façon plus générale, tant au niveau de la Ville que du CPAS, il a été réaffirmé lors de la Commission préparatoire, à laquelle plusieurs d'entre nous participaient, que la collaboration s'est renforcée dans le respect des contingences de chacun, dans la confrontation des méthodologies nourries par un climat de confiance grandissant. Les échanges sont plus réguliers, des réunions mensuelles réunissent les services sociaux, les membres de l'administration et des politiques pour travailler avec davantage de cohérence et des plateformes sur des problématiques importantes ont vu le jour. Par exemple, la plateforme sur le secret professionnel ou sur le radicalisme.

Concernant le dernier point, une avancée encore à signaler: maintenant que le diagnostic a été établi, une personne va être engagée à temps plein par la Ville pour se consacrer à l'analyse des données et à la mise en place de solutions.

Je ne veux donc pas faire un tour exhaustif d'horizon durant ces 12 mois mais simplement tenter de donner plus de visibilité et de corps à ce rapport de concertation qui nous avait été communiqué et espéré, comme tous ici, que l'année prochaine nous puissions assister à une présentation plus longue et plus détaillée de ce rapport.

Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame Oger. Monsieur Martin, je vous en prie.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord reconnaître votre droiture. Et surtout l'équité dont vous avez fait preuve en reconnaissant vous-même le problème dans lequel on était.

En 2011, vous avez raison je dois le reconnaître, vous avez déposé une note sur l'emploi co-signée avec Philippe Defeyt que l'on avait reçue en Commission, que l'on avait pu analyser en Commission et sur laquelle on avait bien sûr pu débattre et apporter, lors du Conseil communal, tous les éléments qui nous apparaissaient importants d'amener.

On se demande à quoi cela sert de faire une Commission si on n'a pas tous les éléments.

Vous avez raison de rappeler que ce n'est pas une obligation. Mais alors pourquoi maintenir une Commission?

Ce que j'ai demandé – parce que j'étais à cette Commission – c'est ce que Madame Oger vient de faire et je l'en remercie d'ailleurs, c'est le rapport et le bilan de l'exécutif, cela c'est une note de politique générale, qui avait été faite par Monsieur Defeyt, par Madame Scailquin. C'est vrai qu'il fallait louer les objectifs très fouillés et détaillés qu'il y avait dans cette note et qui étaient les clés d'un avenir meilleur, le social à Namur sous l'angle de la pérennisation et de l'innovation. Elle avait le mérite d'exister. On l'avait d'ailleurs largement commentée. On l'avait saluée à l'époque.

Et ce que l'on a demandé en Commission l'année dernière et cette année n'était rien d'autre que ce que Madame Oger vient de faire: à savoir un bilan de votre législature puisque l'année prochaine, il sera trop tard. La note date de novembre 2013 et elle s'étale de 2013 à 2018. Donc ce que l'on aurait souhaité, c'est d'avoir une véritable Commission, un débat profond avec la possibilité pour les Conseillers qui étaient présents de pouvoir s'attarder – c'est à cela que sert une Commission – sur chacun des points qui étaient repris.

Notre demande est légitime et vous la reconnaissez: c'est de pouvoir avoir la position qui est la vôtre en tant qu'exécutif et avoir la position qui est la nôtre en tant que Conseillers de pouvoir vérifier ce qui a été fait ou pas fait. Cela, je pense que vous l'admettez, ce n'est pas une erreur que de le revendiquer.

Je pense qu'en terme de gouvernance, on se serait bien passé de la dépense de réunir une Commission pour si peu. C'est tout ce que j'avais à dire et à répéter sur la forme.

Sur le fond, je pense que si le travail est réalisé et qu'une part importante est consacrée aux politiques sociales et qu'elles nous préoccupent à juste titre, j'ai juste envie de reprendre des phrases qui sont interpellantes pour le prouver et l'expliquer s'il le fallait encore:

- *"Il y a, en 2013, la paupérisation d'un nombre croissant de citoyens qui fait exploser la demande en matières sociales alors que les moyens largement tributaires d'autres niveaux de pouvoirs sont en baisse", paroles de Philippe Defeyt;*
- *Paroles de Philippe Noël, l'année dernière: "45% d'allocataires supplémentaires au CPAS".*

La Ville, s'il fallait encore le prouver, n'est pas épargnée par ce qui nous a encore été rappelé lors de la Journée de Lutte contre la pauvreté, il y a deux jours ici à Namur: 1 personne sur 5 vit sous le seuil de pauvreté.

Nous savons toutes et tous que l'on ne fera jamais assez pour les politiques sociales. Je pense que c'est important, dans un débat comme celui-ci, de pouvoir rappeler que, même si les choses sont faites, il faut les faire sérieusement.

Comme vous pouvez nous le montrer sur d'autres dossiers, je pense que celui-ci méritait un peu plus d'attention.

Sur le fond, il nous apparaît important de pouvoir relever un certain nombre de choses.

Tout d'abord, sur le rapprochement des politiques sociales. Elles ne sont pas là pour le plaisir mais de meilleures performances au profit des citoyens, avec des objectifs d'économies et davantage de performance en visant les fameux trois E du management public: Economie, Efficacité, Efficience.

Il existe des services d'accueil de jour au CPAS et à la Ville. Les assistants sociaux ne bénéficient pas du même système du flux d'échanges d'informations systématisé et automatisé et la Ville réoriente fréquemment les demandes vers le CPAS, ce qui complexifie la procédure pour le citoyen.

Il n'y a pas de guichet d'accueil unique et les citoyens ne savent pas à qui ils doivent s'adresser. Même si on s'est attardés sur la problématique de ce guichet unique, on est là aussi restés sur notre faim quant à l'évaluation en tant que telle et il faudra que l'on revienne remettre le travail sur le métier.

A titre d'exemple, le Relais Social Urbain dispose d'un budget de 600.000 e pour financer des initiatives de terrain. Un tiers de ce budget, conséquent, est octroyé à la Ville pour financer le Dispositif d'Urgence Sociale alors que l'on pourrait confier la gestion de celui-ci au CPAS, pour libérer cette enveloppe, au profit du secteur associatif très dynamique et prioritaire dans les services qu'il offre en première ligne.

Ce que nous proposons c'est que les synergies entre la Ville et le CPAS s'intensifient. On demande de se mettre autour de la table pour entamer une réflexion globale sur le rapprochement de ces politiques sociales – ce que l'on aurait souhaité voir en Commission – comme cela s'est fait dans d'autres communes d'ailleurs. On l'a rappelé lorsque l'on a eu des débats sur d'autres dossiers: un Echevin de la Cohésion sociale, qui est également le Président du CPAS, ce qui permet d'avoir une vue globale de la situation parfois fouillée mais aussi complexe de l'action sociale. Nous pourrions ainsi arriver à plus de cohérence, plus de lisibilité et pour la population une réduction des dépenses nécessaires à la survie de l'institution.

Le MR, lors d'une déclaration d'intérêt régional au Parlement de Wallonie le 11 octobre dernier, a d'ailleurs appelé à une fusion du CPAS et des communes. Il a ainsi invité à favoriser le rapprochement des communes et CPAS dans l'intérêt général, en mutualisant les moyens et un grand nombre des services supports des communes et des CPAS, comme par exemple le service Finances ou celui de Gestion des Ressources Humaines.

Nous appelons donc également à une transversalité dans les services opérationnels. Il est nécessaire qu'il n'y ait qu'un seul dossier concernant les citoyens qui s'adressent aux services sociaux de la Ville ou du CPAS, via une seule voie.

Il y a également d'autres difficultés que nous souhaitons relever avec vous. Notamment dans les diagnostics. Vous savez que le PCS nous oblige à avoir des diagnostics fouillés. Le CPAS, dans sa loi organique (art.47), implique également des diagnostics. Il y a toute une série d'autres diagnostics qui sont faits ou demandés via les PCSP, PST et j'en passe et des meilleurs.

Donc il faut avoir une volonté là aussi pour pouvoir croiser et recouper toutes ces informations. La question est de savoir où on en est dans ces diagnostics et quels sont les modèles sur lesquels vous pouvez ensemble vous poser.

Sous quelle forme et comment les actions/projets/missions ont-ils été structurés, de manière complémentaire à travers le PST? Nous avons été une ville pionnière en la matière. Est-ce que le PST est réellement un outil ou juste quelque chose qui est là pour répondre à la demande qui avait été faite lorsque nous avons pu bénéficier des aides régionales?

Alors que le recentrage du PCS devra être réalisé autour de la question transversale de la pauvreté, avec de nouvelles collaborations impulsées avec le CPAS, il a été vraiment très interpellant que ni la Ville, ni le CPAS n'ait souhaité répondre à notre demande légitime, lors du dossier mendicité, de traiter ce fléau de société qui n'épargne pas Namur, bien au contraire.

Il sera important de se repencher, par obligation sans doute, sur cette question importante parce qu'en termes de synergies, s'il y a bien un caillou dans la chaussure, c'est bien sur ce dossier qui est éminemment social et sur lequel le CPAS et la Ville n'ont pas su se mettre d'accord et qui laissera sans doute des traces.

On doit malheureusement aussi constater que, bien souvent, sur des dossiers importants tant la Ville que le CPAS répondent trop tard à des demandes, des exigences qui sont, pour notre groupe, importantes.

Par exemple concernant l'abri de nuit, sur la levée des quotas pendant la période de grand froid, sur l'ouverture 365 jours par an, sur le problème de places disponibles à l'abri de nuit.

Comment allez-vous faire ou comment faites-vous face aujourd'hui au manque de places disponibles?

Comment allez-vous faire puisque nous savons que la Défense à envoyer son renom pour la mise à disposition de la caserne?

Une autre question, que nous appelons de nos vœux afin de pouvoir compléter notre offre en matière d'action sociale, qui est en manque criant, c'est: quid du développement de l'accueil de jour sur notre territoire et qui prouve au fil des jours, s'il le fallait encore, la nécessité de le développer?

Une coordination sociale existe-t-elle toujours au niveau du CPAS? Cela, c'est plutôt pour Monsieur Noël. Est-elle associée à la dynamique du comité d'accompagnement du PCS? Si oui, comment?

Je ne m'y retrouve plus dans mes feuilles, veuillez m'excuser.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Vous pourrez redemander la parole ultérieurement si vous le souhaitez?

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Oui, merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Je propose alors à Madame Mushokoza de pouvoir alors s'exprimer à présent.

Mme M. Mushokoza, Conseillère communale ECOLO:

Monsieur le Président,

Je prendrai la parole, si vous me donnez l'autorisation bien sûr, après Monsieur le Président du CPAS.

C'est pour le point deux en fait.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Ah c'est pour le point 2. Ok, pas de problème. On reviendra ultérieurement auprès de vous, Madame Mushokoza.

Madame Decamp alors, Conseillère de l'Action sociale.

Mme F. Decamp, Conseillère de l'Action sociale ECOLO:

Merci.

Je voulais souligner l'excellente dynamique qui existe entre la Ville et le CPAS au niveau des articles 60, pour l'intégration des personnes au sein des services communaux.

Ce qu'il faut souligner aussi c'est que le CPAS peut proposer des personnes avec des profils plus pointus et la Ville peut les accueillir dans des tâches plus spécifiques. Je pense par exemple à des personnes qui sont d'origine étrangère et qui ont un diplôme universitaire ou autre et qu'ils ne peuvent pas le valoriser en Belgique autrement qu'en passant par la phase "travail".

Ensuite, toujours concernant les articles 60, on peut noter les synergies importantes entre le service Propreté de la Ville et son service Espaces verts. Il arrive fréquemment que des personnes obtiennent un contrat de travail à l'issue de l'article 60, ce qui est l'objectif de l'article 60.

Enfin, d'ici peu, il y a le projet de mettre une quinzaine de personnes en article 60 pour l'entretien des cimetières de la Ville.

Je voudrais souligner aussi l'excellente initiative qui a été prise d'instaurer des réunions inter-cabinets comprenant – et c'est là que c'est important – les responsables de l'administration. On a pu recueillir des réactions très positives, à l'issue de ces réunions. Apparemment, ce qui arrive maintenant c'est qu'au moins un dialogue est établi, ce qui n'était pas le cas avant.

Il y a eu aussi des dossiers concrets comme, par exemple, le colloque sur le secret professionnel ou encore les synergies autour du Relais Social Urbain Namurois.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame la Conseillère.

Nous allons rester du côté des membres du CPAS mais juste derrière vous, pour donner la parole à Monsieur Gengler.

M. J-M. Gengler, Conseiller de l'Action sociale cdH:

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'inventaire des synergies entre commune et CPAS proposé ce soir est effectivement très concis et reflète sans doute mal les réels progrès réalisés quant aux collaborations franches et vraies entre nos deux institutions.

Comme la plupart de mes collègues du CPAS, je ne peux que m'en réjouir tout en sachant que, si les premiers pas étaient sans doute un peu hésitants, la machine semble cette fois être bien en route. Mettons tout en œuvre pour poursuivre sur cette lancée et favoriser ces synergies.

Personnellement impliqué dans la Commission locale pour l'Energie, je suis particulièrement satisfait qu'une borne de chargement, pour les bénéficiaires de compteurs à budget, ait été installée dans la Maison des Citoyens. J'ai bien dit "bénéficiaires" car disposer d'un compteur à budget, contrairement à ce que l'on imagine parfois, n'est pas une tare mais un avantage certain; bien sûr, pour les personnes à revenus modestes mais aussi pour toutes les familles ou enfants riment parfois avec gaspillage. Le compteur à budget est un matériel didactique efficace pour aider les petits et les grands à gérer les consommations, tant de gaz que d'électricité.

Permettez-moi maintenant une petite parenthèse dans ce débat.

Si nous nous réjouissons des collaborations fructueuses entre nos deux institutions, des synergies me paraissent tout aussi nécessaires entre les membres de ces deux institutions, à savoir nous, les Conseillers communaux et du CPAS.

"Synergie" dans ce cas est peut-être un bien grand mot, je me contenterais d'une reconnaissance mutuelle des tâches accomplies par les uns et les autres. Que je sache, il n'y a pas de Conseillers de

première et de seconde zone. Chacun de nous devrait sans doute se renseigner, s'intéresser, se soucier peut-être, du travail accompli par l'autre.

Dès maintenant, je vous en remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Gengler. Madame Tillieux avait encore redemandé la parole avant que nous puissions entendre alors les réactions du Président du CPAS et de Madame l'Echevine de la Cohésion sociale.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Je voudrais aborder trois points. Tout d'abord, inévitablement le niveau budgétaire parce que l'on ne peut pas parler de synergies sans imaginer d'éventuelles économies d'échelle. Donc un point sur le budget. Un point sur la smart city et les plus démunis et un point sur Namur, une ville où il fait bon vivre chez soi.

A propos du budget, on a cité tout à l'heure que le nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) n'a cessé d'augmenter. Plus de 4.000 personnes ou ménages ont touché au moins une fois le RIS en 2016. C'est état de fait engendre inévitablement des dépenses supplémentaires pour le CPAS, dont les résultats budgétaires s'en ressentent, bien entendu.

Un mali de plus de 64.000 a été enregistré au compte 2016. Ces mauvais résultats s'expliquent par plusieurs facteurs, notamment l'explosion des dépenses du RIS mais aussi la surestimation de recettes fédérales (le CPAS n'en est d'ailleurs pas la seule victime) et la dotation communale, qui avait été revue à la baisse.

Non l'action sociale, contrairement à ce que l'on peut parfois entendre, n'est pas une réelle priorité.

Le déficit estimé en 2022 s'élèverait à près d'1.600.000 €. L'équilibre serait tout juste atteint en 2021 en épuisant le fond de réserve ordinaire, la dotation exceptionnelle de la Ville mais d'autres inconnues viendraient peut-être encore noircir le tableau, le financement futur des maisons de repos, le financement du CPAS lui-même (on voit que le fond spécial de l'aide sociale est en réduction), la politique de l'emploi avec les APE auxquels le CPAS a recourt. On entend parler de moratoire, on ne sait pas très bien comment les choses vont se passer.

Dernièrement, un transfert de 500.000 € a été effectué de la Zone de Police vers le CPAS, cela a été approuvé lors du dernier Conseil communal. Mais de l'avis même des services du CPAS, cela ne comble même pas la diminution de la dotation au CPAS depuis plusieurs années et le responsable du budget annonce d'ailleurs que cela n'apaisera en rien la situation du CPAS. C'est d'ailleurs dans les documents de la MB 3 au CPAS.

Après 2022, en l'état, le CPAS aura vraiment de grandes difficultés à survivre.

La position du groupe PS, c'est de vous solliciter pour être attentifs à cette situation, pour envisager une augmentation de la dotation, envisager de réelles synergies qui permettraient des économies d'échelles et penser bien sûr, comme on l'a fait dans d'autres projets, à d'éventuels partenariats public-privé. Je pense à la résidence service sociale qui était un beau projet et où l'on peut évidemment aller chercher des financements par ailleurs ou bien des projets de supracommunalités.

Je voudrais évoquer aussi la fracture numérique. Je pense que le CPAS doit évidemment être un facteur important. La fracture numérique, elle existe à Namur comme ailleurs. Elle peut être générationnelle, les aînés qui ne percevraient pas l'utilité des technologies de l'information et de la communication. Elle peut être sociale, tout simplement parce que certains n'accèdent pas aux technologies de l'information et de la communication, par manque de moyens financiers. Elle peut être culturelle. On sait qu'il y a une corrélation entre le niveau d'instruction et l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

En tout cas, ce qui est clair c'est que la fracture numérique fait ressortir la question des inégalités sociales.

La révolution numérique fait naître aujourd'hui un nouveau type d'illettrisme. C'est cet illettrisme numérique qui augmente le nombre de citoyens potentiellement éloignés du marché de l'emploi, éloignés de certaines fonctions, de certains métiers qui sont pourtant porteurs d'avenir.

Ici, au Conseil communal, on a investi dans de belles technologies numériques pour permettre de faire en sorte que tout le monde, à la fois entende bien – même s'il nous manque encore quelques micros, quelques dispositifs – nous voit bien, ce qui est très bien mais nous n'avons toujours pas d'accès électronique aux dossiers – petite incise – cela nous permettrait, au-delà de la question d'obtenir les dossiers, de les consulter électroniquement. Ce serait un plus.

Pour nous, il faut évidemment travailler à la question de la réduction de la fracture numérique au niveau social.

Par exemple, au travers de formations aux outils numériques, formations accessibles et gratuites pour les publics les plus précarisés, un accès à Internet de manière gratuite dans de nombreux lieux. Il y a une volonté de faire en sorte que notre ville soit bien équipée en Wifi, etc. mais il faudra des bornes d'accès à l'outil.

Pourquoi ne pas créer une plateforme de données ouvertes pour pouvoir informer le citoyen?

Bref, on propose aussi d'organiser des ateliers, des plateformes d'échanges de savoirs, bref d'entrer véritablement dans l'ère numérique, y compris au bénéfice des plus démunis.

Namur smart city, en plus des objectifs d'innovation et de durabilité, doit avoir un véritable objectif d'inclusion. C'est au bénéfice de tous les citoyens que la smart city souhaite améliorer la qualité de vie en son sein mais aussi le confort de ses visiteurs, cela étant un extra.

Il faut éduquer à la citoyenneté numérique. Il faut faciliter l'appropriation des outils et la participation citoyenne en mettant en place une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer cette inclusion numérique et veiller à réduire l'isolement des publics précarisés. Probablement qu'il y a là des pistes de solutions à rechercher. Par exemple, via les espaces publics numériques on pourrait largement proposer l'accès aux bénéficiaires des CPAS, pour réduire à nouveau cette fracture numérique, pouvoir les accompagner et y consacrer des moyens.

Les travailleurs sociaux devraient aussi être formés tout au long de leur vie à l'utilisation de ces outils numériques, pour pouvoir mieux les intégrer dans leurs pratiques.

Enfin, je viens à Namur où devrait primer le bien vivre chez soi. D'importants chantiers sont en cours sur les maisons de repos. On l'évoquera, j'imagine, tout à l'heure dans la note relative aux aînés. La Ville et le CPAS offre à nos concitoyens des services de qualité. On peut vraiment le reconnaître, on nous envie les lieux d'hébergements. On a commencé à étayer la politique d'accueil et d'hébergements par de l'accueil de jour, par de l'accueil spécialisé pour les personnes atteintes de démence, bref on a un échantillon qui s'étoffe. Cela, on le reconnaît, on l'apprécie et on le souligne évidemment.

On devra être attentif au personnel soignant dans les maisons de repos. Peut-être que l'on peut en parler tout l'heure.

On trouve que le secteur des aînés est riche. L'offre de service est riche aussi et est en pleine mutation. Dès lors, il nous semblerait que l'on pourrait améliorer les synergies, améliorer la cohérence de tous ces services offerts sur l'ensemble de la ville, partager les bonnes pratiques pour plus de qualité en faveur de nos aînés.

Nous proposons d'engager un référent chargé de la coordination de la politique des aînés. Un seul référent Ville-CPAS qui pourrait devenir cette plaque tournante de l'information, non pas pour donner l'information lui-même mais pour pouvoir rediriger vers les acteurs de terrain.

A cet égard, il existe une plateforme régionale qui s'appelle "Bien vivre chez soi", que vous connaissez probablement. Nous pourrions la décliner au plan local: "Bien vivre chez soi à Namur", ce qui permettrait d'informer spécifiquement les personnes via cette plateforme Internet sur les conseils, les aides, les services qui sont potentiellement disponibles sur notre territoire et pour permettre aux personnes, qui en font la demande, de recevoir les services; que ce soit les services des repas à domicile, que ce soit un service d'accompagnement (je pense aux personnes qui ont chuté, qui sont dans l'incapacité de se nourrir par exemple ou de se soigner). Bref, avoir des services d'accompagnement. Il y en a – je ne dis pas qu'il n'y en a pas – mais c'est difficile de trouver, sur une seule plateforme, l'information rassemblée.

Je pense que l'on peut vraiment mettre en œuvre cette plateforme, rassembler tous les éléments intéressants et permettre aussi d'avoir accès aux solutions d'aménagement. Vous savez qu'il y a des experts-conseils qui peuvent se rendre au domicile, cela existe dans plusieurs services conseils de la ville.

Je ne dis pas que le CPAS doit faire tout cela. Je dis que le CPAS devrait être la courroie de transmission de cette information.

Si l'on veut éviter l'encombrement dans nos maisons de repos, parce que la population des aînés croît inévitablement, c'est le chiffre de population, il faut aussi prévoir qu'ils puissent rester le plus longtemps possible chez eux.

Il me semble que c'est aux pouvoirs publics de pouvoir mettre en œuvre ce type de service.

Ce sont donc des propositions que nous vous faisons pour éviter d'être uniquement dans la critique. Autant on peut critiquer la manière ou la forme, autant je pense que ce Conseil conjoint doit servir à être constructif et à analyser des chiffres. Si vous ne nous les donnez pas, à tout le moins, on peut vous en donner.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame Tillieux.

Voilà qui clôture donc le premier round d'interventions sur le point 1.

Monsieur Mathieu, vous ne vous étiez pas signalé. Je vous en prie, Monsieur Mathieu.

M. P. Mathieu, Conseiller communal cdH:

Je serai très bref Monsieur le Président.

Je souhaite formuler une demande très précise sur un point qui a été discuté longuement lors d'un précédent Conseil communal, vous vous en souviendrez.

Nous aimerions obtenir des informations concernant l'état des travaux de la plateforme relative à la nouvelle loi sur le secret professionnel qui a été initiée par le CPAS. On précise dans la note que j'ai lue que d'un point de vue politique, il y a une collaboration entre le CPAS et la Ville.

J'aimerais avoir quelques informations concernant l'état de ces travaux. Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Mathieu.

Madame Scailquin et puis Monsieur Noël pour apporter des compléments d'informations ou des réponses aux questions qui ont été posées et puis nous aborderons alors le point 2.

Je vous en prie, Madame l'Echevine.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Merci et merci à toutes et tous pour vos interventions parfois critiques, parfois constructives mais qui démontrent l'intérêt de chaque Conseiller de la Ville ou du CPAS pour l'intérêt que nous portons tous sur la politique sociale, sur un enjeu sociétal important. Les défis sont importants.

Les moyens mis à disposition, tant les moyens humains que les moyens financiers, sont également importants.

Je vais donc pouvoir répondre à une série de questionnements qui ont été abordés ce soir.

Concernant cette fameuse note: n'avons-nous rien fait depuis octobre 2016, la Ville et le CPAS? Trouvons-nous les mêmes éléments qu'en 2016? Oui, mais peut-être cela signifie-t-il que nous sommes cohérents et que nous consolidons des actions qui sont menées depuis des années et que celles-ci doivent être maintenues, consolidées, pérennisées. C'est là un des éléments du pourquoi nous retrouvons certains éléments qui sont identiques de note de synergie en note de synergie, d'année en année mais cela montre aussi notre soutien par rapport aux différentes actions qui sont menées.

Il ne sert à rien, en matière de politique sociale, de mettre en place une action et de l'abandonner après quelques mois. On sait que la mobilisation des acteurs prend du temps. Ces actions doivent donc être maintenues et pérennisées.

Philippe Noël et moi, nous ne souhaitons pas refaire tout le bottin des actions de synergie, telles qu'elles ont été présentées lors de la Commission conjointe. Nous avons souhaité pouvoir mettre en exergue quelques-unes de ces synergies qui montrent notre détermination commune de travailler ensemble, avec un seul objectif: aider, sur le territoire de Namur, les personnes en difficultés, en situation de grande précarité.

Quelles sont ces synergies que nous souhaitons mettre davantage en avant?

Je ne sais plus quelle Conseillère en a parlé, ce sont effectivement ces rencontres que nous faisons mensuellement, entre les responsables politiques et les responsables des administrations, des réunions qui, de mois en mois, prennent de plus en plus de temps, ce qui démontre bien que nous avons une série d'éléments à discuter, à débattre ensemble. Nous avons des spécificités l'un et l'autre, une institution et une autre mais toujours avec cet objectif commun. Ce sont des spécificités qui répondent aussi aux profils divers et diversifiés des personnes en situation de précarité.

Avoir une réponse seule et unique à l'ensemble des difficultés serait complètement erroné dans la manière dont nous devons travailler. Chacun a ses spécificités et c'est bien là aussi la richesse de la politique sociale à Namur, menée par le CPAS, par la Ville, par le Relais social mais également par les différentes associations qui sont là aussi pour soutenir cette politique sociale.

Au-delà de ces rencontres entre les responsables politiques et les responsables des administrations qui donnent les axes de conduite de nos actions, il y a également d'autres éléments qui sont nouveaux par rapport à 2016, c'est la question d'abord du radicalisme.

Cette collaboration entre le CPAS et la Ville, c'est pour pouvoir poser un diagnostic au niveau du territoire de Namur. Nous avons travaillé de concert sur cette question, avec aussi différentes tables rondes, sur les questions de la jeunesse, de l'enseignement, des associations, du sport et d'autres éléments. Nous avons maintenant un état des lieux objectifs qui nous permet de mettre en place un plan d'action.

On savait aussi qu'il y avait un besoin par rapport à nos travailleurs sociaux, tant de la Ville que du CPAS, de pouvoir se former par rapport à cette question du radicalisme et de la radicalisation. Donc nous avons mis en place une formation commune, de plusieurs jours. Le programme a été élaboré par le service de la Cohésion sociale. Les agents du CPAS et d'autres agents d'autres services de la Ville ont également pu assister à ces journées de formation.

Autre élément concret: nous avons travaillé sur la question de la démence, en signant conjointement Ville-CPAS, la charte "Ville amie démence" pour pouvoir aussi renforcer nos synergies avec la ligue Alzheimer. Dans chacune de nos institutions, nous avons une référente Proxidem qui permet aussi d'être le point de contact unique dans chacune de nos institutions, sur l'ensemble des éléments d'informations, de sensibilisation, de référence vers d'autres structures, pour donner des informations aux familles, aux malades, aux associations, etc.

Autre élément concert que Monsieur Gengler a mentionné et mis en place courant 2017, c'est ce compteur à budget au sein de la Maison des Citoyens. Voilà aussi une autre action concrète, une demande émanant des Conseillers du CPAS que nous avons implémentée au sein de la Ville.

Cette note a en tout cas le mérite de lister l'ensemble des éléments. On peut dire que l'on peut être déçu par rapport à cette note. Honnêtement, je vous dirais aussi que j'étais assez déçue du rapport tel qu'il a émané du Comité de concertation, que cela ne reflète pas suffisamment le travail quotidien de nos services, des travailleurs sociaux au jour le jour. C'est toujours un travail de l'ombre, la politique sociale. Il y a la difficulté de pouvoir se mettre en avant et de donner plus de corps, de chair par rapport à une liste d'actions, de synergies qui sont mises en place entre nous.

Par rapport à cette question de la visibilité de l'action sociale – je crois que c'est Madame Ben Brahim qui en a parlé – qui vient en lumière dès qu'il y a un problème, lors du Conseil consultatif du social – vous savez qu'il y a un audit qui est en cours pour l'instant pour refondre ce Conseil consultatif du social qui regroupe l'ensemble des acteurs sociaux de Namur (institutionnels, la Province, les

associations, le Relais social) – il y a été mis en avant le fait que toutes les actions menées par les uns et les autres ne sont pas suffisamment connues par les citoyens namurois. Donc nous avons entendu cette demande et nous réfléchissons à une manière de pouvoir mettre davantage cela en valeur par des portes ouvertes, par différents documents, par un site Internet, etc. Tout cela n'est pas encore concrétisé mais nous avons entendu cette demande et nous allons y travailler.

La question des expulsions: pourquoi la Ville de Namur s'est dégagée de ce travail par rapport aux expulsions? Comme je l'ai dit en Commission, parfois les synergies c'est aussi pouvoir dire "telle institution s'occupe spécifiquement de telle thématique" plutôt que d'éparpiller les moyens, les efforts des uns et des autres. La question des expulsions est une obligation légale qui revient au CPAS. Nous venons en renfort lors des périodes de congés ou de maladie. Rappelons également que la Ville a toute une autre série de services qui sont offerts sur la question du logement, la médiation, les infos conseil logement avec une juriste. Nous n'abandonnons pas notre travail et notre accompagnement par rapport à la question du logement. Nous sommes là aussi en renfort et en soutien par rapport à ces différents éléments.

L'abri de nuit, c'est toujours une thématique qui revient de Conseil conjoint en Conseil conjoint. Il faut d'abord rappeler que nous avons, sous cette législature, considérablement amélioré l'accueil au sein de l'abri de nuit.

Comment? Vous l'avez rappelé: en augmentant le nombre maximal pour lequel les personnes peuvent se présenter à l'abri de nuit; en améliorant l'accueil pendant le Plan Hiver parce que, rappelons-nous, la première fois l'année passée, nous avons pu avoir accès à la caserne du Génie dès le 1^{er} novembre, alors que le Plan Hiver de la Défense commence le 1^{er} décembre.

Je peux vous dire que nous avons aussi interpellé, interpellé et ré-interpellé cette année pour que ce soit la même chose. Nous avons reçu, cette semaine, la confirmation de la Défense nous disant que la caserne du Génie sera ouverte et accessible pour le Plan Hiver dès le 1^{er} novembre. Voilà aussi un travail au quotidien pour pouvoir défendre les besoins sur Namur et pour pouvoir ouvrir la caserne.

Nous sommes bien conscients que l'année 2018 sera cruciale par rapport au Plan Hiver, que la caserne du Génie fermera ses portes courant du printemps 2018. C'est un défi. Nous devons trouver une solution. Je ne l'ai pas aujourd'hui. Je joue la transparence et l'honnêteté. Nous sommes mobilisés, tant au niveau du Collège communal qu'au niveau de l'ensemble du service pour trouver une solution.

J'ai déjà eu une première rencontre avec le Commandant de la Province pour faire état de cette difficulté. Nous travaillons aussi avec lui pour pouvoir trouver une solution. C'est une piste. Il y en a certainement d'autres et nous devons les explorer, trouver. Je fais aussi appel à l'ensemble des Conseillers pour nous aider aussi à trouver une solution.

Vous ne l'avez pas abordé, Monsieur Honorez, mais par la question de la synergie par rapport à l'abri de nuit, je suppose que cela sous-tendait la question des attestations. La fameuse question des attestations.

Alors non, la solution n'a pas encore été trouvée. Il reste cette question, cet écueil du secret professionnel. Il faut lever ces obstacles, lever ce tabou du secret professionnel et pouvoir trouver les solutions. Avec le service, avec le Chef de service, nous nous y engageons pour l'année prochaine. Il faut lever ce tabou de la question du secret professionnel au niveau de l'abri de nuit, trouver des solutions et pour le prochain Conseil conjoint pouvoir permettre que vous ne posiez plus la question mais que ce soit directement dans la note de synergies et que nous puissions le proposer.

La question du guichet unique: rappelez-vous quand même que nous avons fait une Commission conjointe courant du printemps pour pouvoir débattre sereinement, concrètement sur cette thématique, avec les responsables des différents services, la responsable de l'association qui a participé à l'expérience en 2011-2012 n'a pas pu être présente mais a également fait un rapport. La conclusion n'est pas une conclusion politique, elle est une conclusion des services et de l'associatif disant qu'un guichet social unique n'est pas la réponse à la diversité des profils, la diversité de nos démarches et la diversité de notre travail au niveau des acteurs sociaux, à Namur. Il faut pouvoir

répondre de manière diverse, différenciée, pour que chacun trouve sa place au niveau de sa demande auprès d'un service social.

La mendicité: avons-nous enlevé le débat sur la question de la précarité? Je ne vais pas vous dire, Monsieur Martin, si vous étiez venu à l'ensemble des réunions, vous auriez vu que nous avons pu avancer concrètement sur les différentes thématiques, que nous avons pu trouver un consensus entre les différents acteurs autour de la table pour trouver la manière d'encadrer et d'accompagner la mendicité, avec des éléments qui vont être ajoutés dans le Règlement général de Police qui sera présenté, non pas comme je l'avais annoncé au Conseil du mois de novembre. Vu le congé de Toussaint, il a été un difficile de trouver le moyen de faire une série de réunions mais en tout cas nous n'avons caché le débat. Nous avons avancé concrètement. Nous avons continué les groupes de travail aussi sur le phénomène de la mendicité, comme le travail mis en place depuis 2014.

Les moyens budgétaires, les moyens financiers, les moyens humains ont-ils été diminués? Sont-ils insuffisants? Certainement. Il faut toujours plus de moyens financiers et humains pour relever le défi de la politique sociale.

Soulignons néanmoins, comme l'a dit Madame Oger, que le budget pour la politique sociale représente 13% du budget communal et est le budget le plus important qui suit celui des ressources humaines. Donc au niveau thématique, c'est le budget le plus important.

Rappelons également:

- que c'est un budget qui n'a pas souffert de diminution au cours de cette législature;*
- que nous avons augmenté et pérennisé le soutien aux associations qui œuvrent et luttent contre la grande précarité;*
- qu'au niveau des ressources humaines, nous sommes toujours à l'affût de différentes subventions qui peuvent nous aider à engager du personnel complémentaire.*

Il y a des besoins nouveaux. Il faut du personnel nouveau, avec des profils différents, complémentaires par rapport à ceux qui sont existants au niveau du service de la Cohésion sociale. C'est ainsi que nous avons pu engager une personne supplémentaire pour la question de l'isolement des aînés, que nous avons pu renforcer l'équipe de l'abri de nuit, que nous avons pu renforcer l'équipe de la Cellule ville-quartiers, que nous avons pu aussi engager sur la question de l'interculturalité (les engagements sont en cours) ou un engagement prochain sur la question du radicalisme.

Là aussi, ce sont des moyens complémentaires qui sont dégagés, des moyens humains et donc financiers qui sont dégagés pour répondre aux besoins nouveaux.

Concernant la fracture numérique, la smart city et est-ce que la politique sociale est oubliée? Bien sûr que non. Rappelons d'abord qu'au niveau du FEDER, au-delà des projets peut-être plus visibles et plus emblématiques, nous avons également pu obtenir un budget de plus de 600.000 € pour faire de nos quartiers à haute densité de population des quartiers de la smart city.

Le marché vient d'être attribué à une société, il y a quelques mois. Nous avons eu, il y a quelques semaines, le premier comité de pilotage pour pouvoir faire du numérique une réalité pour la politique sociale, avec tout d'abord un focus particulier qui sera fait sur le quartier de Bomel et de Germinal. C'est aussi pour répondre aux besoins nouveaux, aux défis nouveaux comme par exemple sur la recherche d'emploi. Il faut imaginer d'autres choses. Via ce budget du FEDER, nous allons aussi donner une réalité à la smart city pour les quartiers dits sociaux.

Nous avons aussi demandé que, par rapport aux bornes wifi, que ce ne soit pas uniquement le centre-ville mais que les quartiers ne soient pas oubliés et puissent bénéficier de cette technologie.

Par rapport à la fracture sociale, rappelons aussi l'ensemble des formations qui sont données et qui sont offertes aux aînés, via notamment les écoles. C'est aussi cet aspect intergénérationnel pour ne pas avoir cette fracture numérique pour les aînés.

Rappelons une formation smartphone qui a été organisée il y a quelques mois pour les femmes des quartiers, pour pouvoir utiliser correctement toutes les fonctionnalités de son smartphone pour

rechercher un emploi pour savoir comme se rendre à un entretien d'embauche parce que je cherche l'horaire des bus sur mon smartphone. Tout cela a été organisé.

Nous avons aussi pu obtenir des subsides de la Fondation Roi Baudouin pour deux projets importants, qui s'appellent "Game Of Skills" et "Employé.es connecté.es". Ce sont là des formations gratuites aux métiers du numérique pour des jeunes. Donc 40 jeunes vont pouvoir bénéficier de ces formations, de coaching par rapport aux métiers du numérique, par rapport à la confiance et à l'estime de soi. Tout cela est bien sûr toujours gratuit pour les personnes qui viennent à ces formations.

Je terminerai, en ce qui me concerne, par la question des aînés, du référent " Aînés ". Oui, Madame Tillieux, nous avons une référente "Aînés". Oui, nous avons une personne, un guichet unique pour l'ensemble des informations pour les aînés, sur les loisirs, les services, les questions du maintien à domicile, les informations sur les maisons de repos ou autres. Tout cela existe déjà. Nous avons les guides des aînés mais nous allons réfléchir à un guide conjoint entre le CPAS et la Ville, par rapport à toutes les informations utiles pour les aînés.

Nous pourrions certainement aussi y réfléchir avec une application numérique qui serait aussi reprise dans cet élément.

Dernier point et puis je laisserai la parole à mon collègue, le Plan de Cohésion Sociale (PCS): bien sûr, nous sommes conscients que le décret qui a été adopté, il y a aussi quelques mois, va devoir révolutionner le travail au niveau de l'ensemble des équipes puisque l'accent sera davantage mis sur la lutte contre la pauvreté, contre la précarité. Nous sommes déjà dans un travail de réflexion par rapport à ce prochain PCS, par rapport aussi à ce diagnostic. S'il n'est plus obligatoire dans le cadre du nouveau décret, nous pensons qu'il est important de maintenir ce diagnostic local de la cohésion sociale parce que sans diagnostic, sans objectivation des besoins, des attentes des uns et des autres, il n'est pas pertinent, efficace et efficient de mener une politique sociale cohérente, sur le territoire de Namur.

Je souhaite redire et réaffirmer l'engagement de la Ville et du CPAS par rapport à la politique sociale. Non, nous ne sommes pas restés les bras balants entre le Conseil conjoint d'octobre 2016 et le Conseil conjoint d'octobre 2017. C'est une richesse, une diversité des actions qui sont menées par les uns et les autres, sans oublier le Relais social et les différentes associations. Oui, nous avons des synergies. Ce n'est pas juste de l'apparat, de l'éclat pour "faire croire que". C'est vraiment une synergie qui est encore davantage celle des travailleurs sociaux au quotidien sur des dossiers concrets, des contacts, des appels téléphoniques, des mails échangés, des discussions, des concertations sur une problématique, sur une thématique, sur une personne en particulier pour voir comment aider cette personne. Ce sont donc ici deux forces, deux institutions, des personnes, des travailleurs sociaux qui sont là tous et toutes mobilisés, engagés dans un seul et même objectifs: aider les usagers sur le territoire de Namur.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame l'Echevine. Monsieur le Président du CPAS pour répondre de manière aussi concise, précise que Madame l'Echevine.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais remercier chacun pour son intervention.

Effectivement, j'entends toutes les remarques qui ont été formulées sur la forme de ce qui a été déposé. Je pense qu'elles sont tout à fait légitimes et elles sont d'autant plus regrettables que je pense que sur le fond, cela ne liste pas convenablement l'ensemble des synergies qu'il y a effectivement en pratique entre la Ville et le CPAS.

Je ne vais pas développer ce que Madame Scailquin a déjà largement développé. Je vais peut-être m'attarder sur deux ou trois questions qui ont été reprises de manière plus précise.

Madame Ben Brahim, concernant les points relatifs aux marchés publics: effectivement, c'est un point qui reste à creuser. C'est un point qui n'est pas facile. Il est difficile tant au niveau du contenu qu'au niveau des échéances. Cela nécessite une grande coordination. Elle est initiée. Je ne puis m'engager

sur les échéances qui vont y être associées mais il y a des points de synergies qui peuvent encore être abordés et réfléchis. A ce stade-ci, nous n'en sommes qu'au début. Le travail est en fait tout à fait initié.

Concernant l'espace culturel d'Harscamp, c'est un outil extraordinaire. Vous le savez, il est géré pour l'instant dans une situation transitoire, jusqu'à la sortie d'un cahier des charges, qui va sortir de manière imminente. La difficulté de sortir ce cahier des charges est liée aux grandes contraintes qui sont liées au bâtiment en tant que tel. Vous le savez, il y a toute une série de contraintes physiques qui sont apparues sur le site qu'il faut pouvoir, de manière légitime, porter à l'information de celui ou ceux qui pourront répondre aux appels d'offres. La volonté est toujours de sortir le cahier des charges endéans la fin de l'année et de pouvoir rencontrer, notamment, une diversité d'événements tant en termes de formes qu'en termes d'opérateurs. Donc il y aura un opérateur unique qui devra pouvoir apporter réponse à toute une série de sollicitations, que ce soit de l'associatif, du secteur privé ou du secteur public.

Oui, il reste beaucoup à faire au niveau de la communication au sein du CPAS. On est un organe qui travaille beaucoup en vase clos. C'est une difficulté de pouvoir arriver à faire émerger quelque chose. Je pense que la journée "portes ouvertes" qui doit se dérouler au mois d'avril de l'année prochaine est un pas dans la bonne direction pour pouvoir mieux faire connaître notre institution et l'ensemble des actions qui y sont réalisées. Je ne doute pas que vous serez présents et que vous pourrez constater tous les efforts qui sont déjà mis en œuvre pour en faire une réussite.

J'entends tout ce que Madame Charles a évoqué au niveau de l'importance de l'insertion socio-professionnelle. Je pense que l'on en a déjà parlé et que l'on aura encore l'occasion d'en parler. C'est un point très précis sur lequel nous travaillons de manière intensive. C'est clairement, au sein du CPAS, un des secteurs qui est en pleine évolution parce que de nouveaux profils se présentent – Madame Decamp l'a évoqué – mais aussi parce que la sollicitation extérieure est accrue. Nous sommes de plus en plus amenés à devoir répondre à des demandes très diversifiées et c'est encore plus important que l'on annonce toute une série de réformes potentielles dans le secteur et qu'il faut pouvoir voir et faire évoluer les choses.

Vous le savez, nous nous consacrons énormément à ce secteur, nous en discutons régulièrement et je pense que Madame Genicot viendra rapidement nous faire un état des lieux complet de la situation de l'année en cours.

En ce qui concerne les recommandations et les formulations qui ont été faites par Monsieur Martin: tout d'abord, je vous remercie pour tous les apports que vous avez faits, tant Monsieur Martin que Madame Tillieux. Je pense que, comme l'année dernière, on y prêtera une oreille attentive et on verra comment on peut formaliser les choses.

L'initiative qui a été faite d'intensifier les relations au niveau d'une réunion régulière entre l'administration et les pouvoirs politiques est une des réponses par rapport à une des recommandations que vous aviez formulées l'année dernière. Cela porte ses fruits. Je ne doute pas qu'en réfléchissant de manière concertée sur les propositions que vous formulez, on pourrait apporter rapidement des réponses positives et intéressantes.

En ce qui concerne l'accueil de jour, c'est une question que vous avez également formulée Monsieur Martin, il existe toute une série de réflexions sur le sujet parce que tant au Relais social qu'au niveau du CPAS, on pense que cela peut être une réponse complémentaire à ce qui existe. Il est trop tôt pour se prononcer sur comment cela pourrait se formaliser mais les réflexions se poursuivent et sont bel et bien en cours. Les réunions sont régulières sur le sujet.

En ce qui concerne les trajectoires budgétaires évoquées par Madame Tillieux, ce n'est pas un secret, on l'a déjà pointé l'année dernière: la trace et l'extrapolation à l'horizon 2023 qui arrive avec notre budget initial 2018 confirme la tendance que vous avez pointée sur les difficultés auxquelles nous devons faire face. Nous y réfléchissons de manière intensive et récurrente au CPAS pour voir les réponses adéquates que nous pourrions y apporter. Je crois que l'on pourra, de manière plus précise, débattre sur le sujet lors de la présentation du budget initial 2018 mais – vous l'avez souligné et je pense que les choses n'ont malheureusement pas évolué favorablement – nous sommes toujours sujets à une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires au sein du CPAS et nous

sommes toujours sujets aux mêmes préoccupations que vous concernant les évolutions significatives budgétaires sur des thématiques qui nous échappent mais nous devons assumer les conséquences, tant financières qu'en termes de charge de travail.

Pour répondre peut-être à Monsieur Mathieu, brièvement, sur le secret professionnel et la plateforme. Elle s'est encore réunie la semaine dernière en présence du Procureur du Roi pour la réflexion sur les nouveaux éléments législatifs qui sont apparus courant de l'été pour voir les manières de procéder et pouvoir les rendre applicables.

Il y a une circulaire ministérielle qui est apparue que nous avons, ensemble, parcourue et discutée. Les échanges continuent à être récurrents. La circulaire apporte une partie des réponses et clarifie un certain nombre de situations que nous évoquions.

Le partenariat Ville-CPAS et Parquet reste intensifié avec une évocation claire sur le fait que tout ce qui est visé, notamment en termes de radicalisme sont des préoccupations réelles au sein de la Ville mais nous sommes relativement – et c'est pour reprendre son expression – épargnés par le phénomène, au regard d'autres villes de notre territoire; ce qui permet d'être un peu plus sereins dans les discussions que nous avons sur le sujet.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur le Président du CPAS.

Dans un débat comme celui-ci, qui touche à la politique sociale et comme ancien Conseiller de l'Action sociale, comme ancien Echevin de la Cohésion sociale, comme ancien Ministre de l'Action sociale et comme Bourgmestre aujourd'hui, j'ai évidemment un intérêt vif sur cette matière. Il y a beaucoup de choses que j'aurais envie d'évoquer mais je ne voudrais pas apparaître comme étant une belle-mère donc je m'en tiendrai à soutenir et supporter les propos qui ont été brillamment exposés par chacun et singulièrement dans leurs réponses, par Madame l'Echevine Scailquin et par le Président Noël.

Un mot seulement en ma qualité de responsable du budget. Je le dis à ce titre comme au titre d'ailleurs de Bourgmestre et d'homme politique engagé: il n'y a pas d'inquiétude à avoir à l'égard du disponible budgétaire pour le CPAS. Non seulement parce que nous aurons une obligation légale de le doter des moyens utiles mais plus encore une obligation morale de veiller, le moment venu, à doter notre CPAS de la totalité des moyens dont il a besoin pour pouvoir mener sa politique d'aide aux plus défavorisés, aux plus démunis, aux personnes fragilisées sur notre territoire.

Je ne conçois personnellement pas les choses autrement.

Je pense qu'il était important que ce soit dit pour éviter, à la lumière de projections pluriannuelles, avec tout le caractère relatif de ces projections pluriannuelles (plus aucune entité publique n'ose donner du crédit à des projections au-delà de deux ans aujourd'hui). Le moment venu, si le besoin était confirmé, nous serons au rendez-vous de la solidarité, pas seulement en vertu de cette obligation légale mais aussi en vertu d'une obligation morale qui s'impose à toutes et tous, je n'ose pas en douter.

Voilà le seul propos que je voulais tenir en complément des réponses procurées par Madame l'Echevine et Monsieur le Président du CPAS.

Y a-t-il des souhaits de réplique des uns et des autres?

Oui, Monsieur Martin, je vous en prie.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Je voudrais d'abord remercier chacun et chacune pour les réponses apportées et la dernière, la vôtre Monsieur le Président, sur l'obligation morale que je préfère à l'obligation légale.

Je pense qu'elle a plus de poids. C'est important et rassurant.

On le sait, même si les projections peuvent parfois être bâties sur des sables mouvants, le contexte ne nous rassure pas quant à la paupérisation de notre société, où Namur n'est pas épargnée. Je pense que cette considération est importante. Je vous remercie.

Je voudrais dire, Madame l'Echevine, que nous n'avons jamais dit – bien au contraire, je pense que vous pouvez relire tous les PV et rapports – que rien n'était fait en matière d'action sociale, que vous êtes restés les bras ballants.

Au contraire. J'en profite d'ailleurs pour remercier chacun et chacune, dans vos services, dans les services du CPAS mais également les services administratifs, les acteurs de premières lignes associatifs qui, à vos côtés et au quotidien, assurent un travail précieux en matière de cohésion sociale. C'est important de le souligner.

Le maillage de Namur est sans doute un des plus particuliers autant qu'il est riche, autant qu'il est diversifié et autant qu'il est convaincu et convaincant dans ses manières d'agir.

Ce que l'on regrette, ce n'est pas que rien ne soit fait c'est que ce n'est pas bien dit. Monsieur Noël le dit lui-même. Entendez au moins cette critique-là. Même si cette critique-là figure, vous avez entendu dans nos interventions – et c'est de nouveau reconnu par Monsieur Noël et par vous aussi, je l'espère – les propositions que l'on formule pour améliorer encore, s'il le fallait, les synergies et faire des économies d'échelle pour dégager des budgets.

Notre volonté commune à toutes et à tous ici, c'est de pouvoir faire en sorte que demain des moyens soient encore davantage consacrés à une politique sociale qui est nécessaire sur Namur.

Je ne dis rien d'autre que cela.

Il faut se réjouir de la question de l'abri de nuit qui est – vous le savez, on a participé à de nombreux groupes de travail – une de nos priorités, autant qu'elle est nécessaire sur Namur. On entend avec plaisir – c'est nécessaire puisque l'on refuse des gens aujourd'hui – que dès le 1^{er} novembre, la question ne se posera plus. J'ai envie de dire que c'est trop tard mais c'est quand même mieux que le 1^{er} décembre, même si aujourd'hui des gens doivent dormir à la rue.

Je souhaite dire aussi que si vous voulez des solutions, j'en ai bien une à vous glisser: essayer peut-être de voir du côté de la Régie des Bâtiments, si elle ne veut pas vous céder le bâtiment pour trouver un lieu sur lequel on pourrait, à la fois y faire un accueil de jour et à la fois abriter celles et ceux qui le souhaiteraient.

Enfin sur le guichet unique, je voulais revenir sur nos travaux. Ce qui nous revient de la part des acteurs de terrain et aussi des analyses sur les évaluations, c'est que l'on reste un peu sur notre faim. Je prends, si vous le permettez, ma casquette de président du CAI (Centre d'Action Interculturelle): il y a manifestement un gros problème sur les primo-arrivants qui, eux, ont vraiment plus de difficultés à devoir se réorienter ou pour qui la réorientation est nécessaire.

En effet, je pense que l'on ne peut pas faire de généralité sur les personnes précaires. Donc, il est vrai que si pour certaines – et tant mieux – on peut clairement identifier leurs besoins, il faut quand même être vigilants.

Pourquoi ne pas penser à un numéro unique ou un numéro vert, comme dans certaines villes – ou peut-être le DUS (Dispositif d'Urgence Sociale), je n'en sais rien – qui pourrait être un pilier essentiel, une porte d'entrée unique sur laquelle on pourrait se reposer?

Ce que je voudrais dire pour terminer c'est que si les budgets seront nécessaires à dégager – et vous avez été rassurant, je le répète – peut-être que nous serons obligés demain, via le PCS mais surtout moralement de repenser la ligne conductrice de l'action sociale. Je pense qu'une capitale de la Wallonie gagnerait à faire de son plan de lutte contre la pauvreté. Je reviens de nouveau avec cette problématique-là et je ne reviendrai pas sur le dossier mendicité. Je me réserve pour un autre moment. Positivement, il faudrait réellement réfléchir à quelque chose qui m'apparaît être essentiel pour une ville comme Namur.

Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Madame Ben Brahim a souhaité réagir et puis Madame Tillieux.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Je voudrais poser une question à Madame l'Echevine Scailquin.

Lors de cette Commission et quand on a parlé du radicalisme et du référent "terrorisme", notre collègue Kristel Karler vous avait posé une question à laquelle vous aviez promis de répondre ou du moins de vous renseigner.

Est-ce que vous avez envisagé une collaboration avec les Instances bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi du Forem, qui disposent eux-mêmes d'agents en charge de la prévention du radicalisme et avec le référent "radicalisme" de la Région?

En Commission, vous nous aviez signalé que vous alliez tâter cette piste-là.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame Ben Brahim. Madame Tillieux, je vous en prie.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Quelques mots rapidement: je remercie Monsieur le Président du CPAS pour les réponses apportées et vous-même par rapport au budget, pour avoir rassuré l'assemblée sur les moyens qui seront utiles et nécessaires, plus que jamais dans les prochaines années.

Je voudrais juste ajouter qu'à côté des outils publics, il y a un tissu associatif assez fort, qu'il ne faudra pas oublier non plus dans la dotation. Parce que si le nombre de personnes qui obtiennent une aide sociale augmentent, il est évident que par ailleurs, les associations actives sur le terrain et qui le font bien, avec énormément de bénévoles, avec très peu de moyens, auront aussi besoin d'un soutien de la part du CPAS et de la Ville. Voilà un petit point là-dessus.

J'aurais voulu avoir quelques informations. Je n'ai pas pensé à évoquer cela tout à l'heure mais depuis peu, les bénéficiaires du RIS (Revenu d'Intégration Sociale) doivent suivre le fameux PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale) rendu obligatoire. J'aurais voulu avec quelques mots sur l'impact de l'obligation de ce plan PIIS, à la fois en termes de charge de travail pour les assistantes sociales, en interne au CPAS – comment cela se passe-t-il? Comment arrivez-vous à digérer cette obligation qui, je le rappelle, est une obligation fédérale, on ne l'a pas décidé ici mais il faut bien le faire? – et à la fois l'impact sur les bénéficiaires.

Y-a-t-il déjà eu beaucoup de sanctions pour ceux qui ne respecteraient pas les termes du contrat? Comme on n'a pas l'habitude de vous avoir sous la main, j'en profite.

Un petit mot aussi sur la santé. On a évoqué la question de la santé mais il est évident que les synergies doivent être importantes. On a un sérieux dossier – je regarde le Président de l'hôpital, Monsieur Allard – où nous avons un gros projet sur les hôpitaux, nous y tenons évidemment, sur le respect de l'orientation philosophique des uns et des autres, avec des questions très graves, comme par exemple, l'IVG ou l'euthanasie en fin de vie. Ce sont des questions de société. Nous y sommes attentifs. Je ne vais pas revenir sur le débat mais je voulais juste l'évoquer pour dire qu'on ne l'oublie pas, que l'on aura l'occasion d'y revenir à d'autres moments.

En parlant de la santé, j'évoque le handicap. Une chose aussi: j'ai remarqué que le CPAS n'avait pas atteint son quota nécessaire. Allez-vous faire des efforts particuliers pour essayer de recruter demain, parmi le personnel du CPAS, des personnes en situation de handicap? Si oui, dans quel délai comptez-vous être conformes?

J'aurai un mot attentif par rapport au personnel – on l'a déjà dit plusieurs fois mais vraiment – que ce soit tous ceux qui sont en première ligne, que ce soit à la Ville, que ce soit au CPAS, vraiment ils font un travail de grande qualité. Ce n'est pas parce qu'ici, on peut parfois s'étriper sur les dossiers, sur des visions que l'on ne doit pas féliciter ce personnel sur le terrain pour le travail qui est réalisé. Ils ne sauraient pas le faire sans toute la logistique qui est derrière, donc aussi à tous les services supports et à tous ceux qui s'engagent pour faire en sorte que ces politiques soient traduites dans les faits, tous les jours, au bénéfice de tous.

Enfin, une petite question par rapport à la proposition MR qui est sur la table du Parlement, de fusionner le CPAS et les services de Cohésion sociale des Villes. C'est peut-être un débat qui revient fréquemment mais je trouve que ne pas aborder cette question, alors que l'on examine les synergies entre Ville et CPAS, c'est quand même un peu court. Donc j'aurais aimé avoir votre vision des choses, tant au Collège qu'au CPAS.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame Tillieux.

Sur le point relatif aux hôpitaux, vous êtes dûment informée. Vous savez qu'il y a une convergence des 4 formations politiques principales de ce Conseil pour pouvoir, à l'échelle même supralocale, travailler au rapprochement hospitalier qui s'impose, avec cet esprit du respect de la diversité, de l'approche philosophique et médicale. C'est important de le rappeler.

S'agissant de la proposition qui est déposée par une formation politique ou une autre relative aux synergies, voire aux fusions entre CPAS et Commune, rappelons-le, ce n'est pas une obligation qui est préconisée, c'est une incitation. Donc cela reste soumis au choix de chacune des Communes. Ne cachons pas que la volonté est surtout de juger l'opportunité de ces rapprochements qui peuvent aller jusqu'à la fusion, singulièrement pour les plus petites communes, beaucoup moins pour les grandes villes comme la nôtre. Quand on voit l'immensité de la diversité des tâches, du volume de personnel et donc des enjeux de gouvernance qui y sont liés. Je ne pense pas que l'on gagnerait beaucoup, à l'échelle namuroise, à procéder à pareille fusion. C'est une proposition qui a été formulée essentiellement à destination des plus petites communes rurales où, parfois, en dehors des fonctions de grades légaux respectives, il n'y a pas nécessairement énormément de monde – cela se compte parfois sur deux mains – pour pouvoir épauler aux tâches. Donc ce n'est pas, a priori, à l'ordre du jour aujourd'hui d'opérer pareille fusion. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que sur le terrain cela générerait la plus-value qui est attendue, au vu de la taille des outils respectifs, dans une ville comme Namur.

Pour le surplus, il y avait donc une question pour Madame Scailquin, posée par Madame Ben Brahim et deux souhaits de précisions complémentaires pour Monsieur le Président.

Madame Scailquin, je vous en prie.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Sur la question du radicalisme, entre la Commission et aujourd'hui, je n'ai pas de réponse complémentaire à pouvoir vous apporter.

Je souhaite simplement vous dire que, suite à l'état de lieux sur la question du radicalisme à Namur, nous nous sommes engagés à mettre en place une plateforme reprenant les différents acteurs intéressés de près ou de loin par cette thématique. Mais nous attendons l'engagement du nouveau référent "radicalisme" pour mettre cela en place. Ce sera aussi une des premières missions de cette personne: voir quels sont les différents partenaires, au-delà de la plateforme qui serait mise en place, qui pourraient aussi aider au travail concret sur le terrain, qui pourraient amener des compétences complémentaires. Rappelons aussi que la Ville a rejoint le protocole de collaboration qui reprend l'ensemble des grandes villes, sur la prévention de la radicalisation qui est proposée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a donc des réunions avec les grandes villes, les cabinets des Ministres pour rédiger un protocole de collaboration. Celui-ci sera proposé prochainement à la signature au niveau du Conseil communal.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Complément sous l'angle purement sécuritaire, à côté des actions qui viennent d'être évoquées, en ma qualité de Bourgmestre, j'ai souvent aussi des contacts avec les autorités habilitées pour pouvoir faire un monitoring des questions relatives au radicalisme et s'assurer qu'il n'y a pas matière à s'inquiéter de manière outrancière sur notre territoire. C'est bien une matière que l'on suit avec une attention toute particulière, comme chacun l'imagine.

Monsieur Noël.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Madame Tillieux,

Par rapport à l'implication des PIIS et des conséquences, après maintenant presque un an d'application – puisque la disposition est entrée en vigueur au 1^{er} novembre de l'année dernière – sur le fonctionnement, ce n'est jamais qu'une formalisation de processus d'accompagnement qui existaient déjà. Donc je dirais que pour l'accompagnement des bénéficiaires, cela n'a rien révolutionner. C'est même relativement bien passé, on a craint des difficultés plus importantes par rapport à l'application.

Par contre, au niveau de la charge de travail, c'est beaucoup plus conséquent qu'envisagé. Cela nécessite une réflexion constante, une réorganisation pour que cela reste gérable.

La conclusion principale à ce sujet-là est clairement la notion relative à la charge de travail.

Concernant les sanctions: aucune sanction n'a été appliquée. On ne sanctionne pas un bénéficiaire sur base du PIIS. Cela fait partie des latitudes qu'il pouvait effectivement y avoir, jusqu'à une suspension d'un à trois mois. Elles ne sont pas appliquées. Donc de ce point de vue-là, l'idée est vraiment de pouvoir soutenir la personne et de ne pas lui mettre une sanction sous le nez quand ce n'est pas nécessaire.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Voilà qui clôture alors ce long échange mais extrêmement intéressant sur le point 1, pour lequel il n'y a aucun vote particulier, une prise d'acte ou de connaissance mais qui aura été largement nourri par l'ensemble de nos débats et échanges. J'en remercie chacun et chacune qui a veillé à y prendre part, que ce soit de manière active ou plus passive mais en étant en tout cas intéressé par le sujet.

Vu l'article 26bis §5 de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale portant qu'un rapport annuel concernant notamment l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale,

Prend acte dudit rapport.

2. Exposé de Mme S. Scailquin et M. P. Noël sur l'inclusion des aîné(e)s à Namur

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Nous abordons alors le point 2.

J'ai bien cru comprendre, Madame Tillieux, à travers votre réflexion introductive qu'il n'est pas prévu que vous réagissiez après l'exposé envisagé, par défaut d'avoir eu préalablement les documents de manière à préparer sérieusement vos interventions respectives. J'en prends bonne note, je respecte le point de vue et je comprends bien qu'il est malaisé d'interagir sur base d'un document que l'on découvre en live ou que l'on a reçu dans la boîte mail quelques heures au préalable. Je ne peux que réitérer les regrets à cet égard, comme j'ai pu le faire en introduction.

Il n'en demeure pas moins que nous allons laisser le soin à Monsieur le Président et Madame l'Echevine, dans l'ordre qu'ils auront déterminés, de faire à l'assemblée, un exposé sur le sujet de l'inclusion des aînés, en tentant de compresser le temps de parole pour pouvoir laisser malgré tout une fenêtre pour les échanges que les uns ou les autres souhaiteraient sur le sujet.

Je vous en prie. Je ne sais pas qui démarre. Monsieur le Président.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Merci beaucoup.

Nous avons souhaité pouvoir illustrer le propos avec un certain nombre de supports visuels, raison pour laquelle, simultanément à nos discours, vous aurez l'occasion de suivre un Power Point relatif à cette politique des aînés.

➔ Un Power Point est diffusé en séance.

Tout d'abord, nous nous appuyons sur une étude qui a été réalisée par le centre d'étude de Belfius sur des réflexions et des perspectives démographiques.

Pour illustrer le propos mais sans entrer dans le détail complet de cette étude très fouillée et qui apporte un grand nombre d'éléments sur notre ville, on peut quand même pointer qu'au niveau de l'arrondissement de Namur, lorsque l'on regarde les profils démographiques et l'évolution attendue à l'horizon 2060, le graphique tel qu'il vous est présenté permet de se rendre compte que l'on se retrouve devant une situation relativement stable pour les moins de 65 ans. Par contre, il y a une évolution très significative des deux tranches d'âges supérieures, c'est-à-dire la tranche d'âge des plus de 65 ans jusqu'à 80 ans et les personnes au-delà de 80 ans.

Cela représente un réel défi qui peut encore être illustré, de manière différente, sur base d'une évolution de la croissance attendue. On se rend compte qu'en termes de pourcents, nous avons quand même une augmentation attendue sur l'agglomération, de 131% des plus de 80 ans, entre 2016 et 2060.

C'est donc un réel enjeu pour nous de réfléchir d'ores et déjà sur, notamment, les liens que l'on peut créer au niveau de l'habitat.

Une troisième illustration montre l'évolution relative des différentes tranches d'âges et vous voyez que pour une évolution attendue des moins de 19 ans, qui est de l'ordre de quelques pourcents à l'horizon 2035, on est à 27% de croissance sur les tranches plus âgées dans un horizon relativement court, suffisamment court en tout cas pour que nous devions dès à présent investir de manière conséquente, notamment dans les infrastructures d'accompagnement. On y reviendra tout à l'heure.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Au-delà de cette étude démographique de Belfius, nous pouvons aussi baser nos réflexions et nos politiques sur une récente étude de la Fondation Roi Baudouin, intitulée "Pensez plutôt à plus tard" et qui a été largement commentée par les médias, il y a quelques semaines.

De cette étude, je voudrais pointer quelques points intéressants.

Près de 70% des aînés interrogés ont une vision plutôt positive de leur vie et du vieillissement mais, à côté de cela, il y a bien sûr quelques points sombres qu'il faut souligner et qui doivent aussi nous mobiliser.

Près de 25% d'aînés mettent en avant comme point difficile, comme difficulté pour eux, un grand isolement social. On l'a expliqué. Les familles se délitent, il y a des séparations, des décès, les personnes sont parfois dans des quartiers plus éloignés et ils ressentent cet isolement sur lequel nous devons réagir.

Il y a également 45% des aînés qui mettent en avant la crainte de disposer de moins de revenus, une fois qu'ils sont plus âgés. Nous devons aussi répondre à cet élément-là.

La question de la santé et de la dégradation de la santé est également mise en avant comme un élément négatif.

Autre point positif que je tiens à souligner, c'est que l'on voit que près de 60% des aînés sont prêts à s'investir, à s'engager pour les autres, dans leur quartier, dans une association, être volontaire, bénévole. Tout cela est un élément positif, intéressant et qui correspond aussi à toute une série d'éléments que nous avons mis en place.

Ces éléments, au-delà des chiffres, rappelons qu'à Namur près de 20% de la population est une population aînée pour laquelle nous devons nous mobiliser.

Les différents éléments, les actions que nous allons vous présenter, le Président et moi-même, sont un assemblage, une addition des différentes actions qui sont diverses, qui répondent à des besoins et des attentes différentes. Toutes ces actions sont proches du citoyen et il faut les considérer dans leur globalité.

Trois lignes transversales, trois axes, trois lignes de conduite sont là pour nous animer, nous mobiliser par rapport à la politique des aînés.

Ces trois points sont d'abord de pouvoir offrir un logement pour chaque aîné.

Le deuxième point pour répondre à cette question d'isolement et pouvoir tisser du lien social, créer ou recréer du lien social entre les générations, entre les aînés, entre les habitants d'un quartier.

Enfin, pouvoir susciter une citoyenneté active de nos aînés.

Par rapport à cette question de la citoyenneté, comme l'a fait Monsieur Prévot tout à l'heure, je tiens à saluer les différents membres du Conseil consultatif communal des Aînés qui sont présents aujourd'hui, qui sont engagés, actifs et qui sous-tendent, accompagnent, participent à l'ensemble des actions qui seront présentées ce soir.

Il est important que les aînés prennent une part active à la vie locale et que leur voix soit entendue.

Ce Conseil consultatif va être renouveler dans les prochaines semaines. Un appel à candidatures a été lancé. Il est aussi très positif et très intéressant de voir le nombre de personnes qui ont déposé une candidature, le nombre de nouvelles associations qui se sont présentées.

Rappelons aussi que nous avons eu la volonté de pouvoir intégrer, au sein du Conseil consultatif, des aînés à titre individuels, qui ne sont pas membre d'une association d'aînés mais qui sont peut-être actifs dans leur quartier, qui sont actifs dans une école de devoirs et qui ont donc aussi des choses à dire par rapport à la politique des aînés.

Quelques éléments concrets sur le travail des aînés: rappelons que c'est près de 35 réunions en 2017, au jour d'aujourd'hui donc il y en aura encore d'ici la fin de l'année. Rappelons des points concrets qui touchent les aînés mais qui touchent tout le monde.

Lorsque l'on voit la question du mobiliser urbain, des bancs, rappelons que les aînés sont intervenus pour remettre leur avis dans le cahier spécial des charges qui a été rédigé par la Ville, pour que l'on prenne en compte les besoins des aînés en termes d'ergonomie du mobilier urbain, la hauteur de l'assise, des accoudoirs pour pouvoir se relever facilement, etc. Là vraiment, c'est un point concret, une attention particulière des aînés qui va aussi profiter à tous.

Rappelons les différents avis que les aînés ont remis dans le cadre d'enquêtes publiques sur les grands projets d'urbanisme.

Rappelons aussi toute la campagne de sensibilisation autour de la courtoisie, qui a été développée par les aînés en partenariat avec une école communale et qui a débouché sur une série de spots, de clips qui sont visibles à la Maison des Citoyens et qui tournent régulièrement pour rappeler ces bons gestes, ces bons comportements de la courtoisie.

Un autre élément concret sur lequel les aînés se sont penchés: c'est savoir où il est plus intéressant de pouvoir implanter de nouvelles résidences-services, par exemple. Tout cela aussi nourrit le travail du service de l'Urbanisme.

Dans l'appropriation de l'espace public – on en a déjà parlé au sein de ce Conseil, les marches exploratoires qui ont été réalisées avec l'aide de l'asbl Garance, pour être en confiance sur l'espace public, pouvoir voir les endroits où il y a des éléments les plus négatifs sur lesquels il faut intervenir, les aînés se sont aussi mobilisés concrètement pour ces marches exploratoires. Cela continue au-delà du partenariat avec l'asbl Garance. Nous faisons actuellement des marches exploratoires dans le quartier de Germinal, pour pouvoir évaluer là aussi évaluer et remédier aux causes de l'isolement dans des quartiers à haute densité de population, des quartiers de logements publics. Ce sont là aussi des aînés qui travaillent concrètement puisque ce sont 50% des aînés de ce quartier qui ont pu être contactés et qui peuvent maintenant se mobiliser pour proposer des actions concrètes sur les besoins de ces différents quartiers.

Voilà quelques éléments que je souhaitais évoquer en ce qui me concerne sur la question de la citoyenne active de nos aînés, pour laquelle leur voix doit être entendue et est entendu par les différents services au niveau de la Ville.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Sur une autre thématique relative à la santé et à la prévention pour les aînés, on peut pointer un certain nombre de choses.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'initiative qui a été prise par la Ville et le CPAS de signer conjointement la charte "Ville amie démence", en présence et avec la Ligue Alzheimer, cette signature de charte s'est formalisée par l'engagement de deux personnes, respectivement à la Ville et au CPAS, pour ce qui est agent de Proxidem.

Ces éléments ont déjà été évoqués donc on ne va pas entrer trop dans le détail mais cette collaboration se poursuit, s'intensifie et apporte énormément de réponses mais aussi de questions sur la manière de pouvoir aborder et sensibiliser le public spécifique.

En termes de prévention, les repas à domicile développés au sein du CPAS apportent une réponse très précise par rapport à la fois, à une problématique d'isolement, une problématique financière et une problématique de contact social. Donc les repas à domicile sont clairement un outil qui est

développé au sein du CPAS pour pouvoir apporter un contact réel et concret vers les personnes âgées qui ont fait la demande de livraison de ces repas.

Vous savez très bien que les livreurs ont pour obligation de remettre en main propre ces repas auprès des personnes, pour pouvoir s'assurer que tout se passe bien dans le logement. Lorsque ce n'est pas possible, lorsque la personne ne répond pas de manière favorable à la sollicitation du livreur, il y a un protocole mis en place pour s'assurer que c'est un oubli, une hospitalisation imprévue ou un séjour à l'étranger qui est la justification de l'absence. Sinon, on s'inquiète du devenir de la personne et de la nécessité ou pas de lui apporter un secours.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

En termes de prévention et de sécurité, trois autres actions sont menées par la Ville.

Tout d'abord, rappelons le projet de la boîte dans le frigo, qui a déjà été évoqué lors du rapport d'activité du CCCA 2016. C'est aussi un projet initié par le Conseil consultatif. Cette boîte du frigo reprend une fiche d'identification, l'ensemble des éléments relatifs à la santé de la personne âgée. Cette boîte, qui a été achetée à plus de 25.000 exemplaires par la Ville, va être distribuée dans les prochaines semaines à l'ensemble des années, donc toute personne de plus de 65 ans pourra avoir cette boîte. Cette boîte a aussi pour objectif de pouvoir sécuriser la famille, sachant que la personne âgée a toutes les informations utiles en cas d'accident, de chute au sein de son domicile. Les services de secours pourront directement avoir accès aux informations utiles. S'est adjoint à nous, la ligue Alzheimer pour avoir également les éléments concrets, s'il y avait une disparition de la personne.

Autre point pour permettre de renforcer le sentiment de sécurité de nos aînés, c'est l'opération "Un jour sans". C'est une opération menée depuis plusieurs années par le SPF Intérieur. C'est une journée sans cambriolage. C'est bien sûr, une journée mais à côté de cela nous menons une série d'ateliers dans les quartiers pour donner les trucs et ficelles pour éviter les cambriolages. Ce sont de petits aménagements, c'est penser à des éléments très concrets pour les fenêtres, les portes et autres. Il y a également des éléments par rapport aux cambriolages par ruse. On sait que les aînés sont parfois victimes de personnes qui viennent sonner à leur porte et se font passer pour un agent de la société des eaux, un policier ou autre. Il faut savoir réagir rapidement. Il y aura mardi prochain, le 24 – avis à tous – une séance d'informations.

Le plus important c'est que nous allons au plus proche des citoyens. Donc plusieurs ateliers sont organisés.

Autre élément lié à la sécurité: la sécurité c'est aussi se sentir en confiance sur l'espace public. Depuis maintenant 2 ans, nous organisons des ateliers de self-défense en partenariat avec la Police, un autre partenariat avec la Police – pour apprendre les bons gestes, comment réagir, quels gestes je dois poser pour me défendre. Cet atelier connaît un très grand succès. Il y a une liste d'attente importante. Nous devons multiplier cet atelier, preuve que le sentiment de sécurité est important à développer auprès des aînés et que, par ces ateliers, nous répondons à une attente concrète des aînés.

Etre une ville qui veut répondre aux besoins et aux attentes des aînés, c'est être aussi une ville qui doit s'adapter aux besoins spécifiques de ces aînés.

Le premier élément que je souhaitais évoquer avec vous, c'est le réseau "Ville amie des Aînés".

Namur a l'ambition de devenir "Ville amie des Aînés", à l'instar d'autres villes bien connues comme Paris, Québec, Genève ou Bordeaux, qui sont déjà dans ce réseau. Namur a introduit sa candidature auprès de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) pour se faire reconnaître "Ville amie des Aînés".

Ce n'est pas juste introduire une candidature, ce n'est pas juste pour avoir label complémentaire, la politique des aînés doit transcender l'ensemble des politiques menées par les pouvoirs locaux. Cette reconnaissance de "Ville amie des Aînés" permettrait que chaque service puisse penser aux aînés lorsqu'il met en place des actions, des politiques concrètes en matière de logement, de politique sociale, de mobilier urbain, d'aménagement du territoire, d'urbanisme. Tout cela doit guider les politiques au niveau local.

La Maison des Citoyens connaît aussi, depuis mai 2016, un guichet unique d'informations pour les aider, un point de contact unique et personnalisé, avec des permanences deux matinées où une personne est à disposition de nos aînés pour donner une série d'informations. On voit que les sujets les plus importants, qui reviennent dans la liste des priorités des aînés, des questionnements qu'ils ont lors de ces permanences, est de connaître les activités qui sont organisées à Namur pour eux, des questions liées au maintien à domicile, des questions liées aux loisirs, à la liste des maisons de repos ou de résidences-services. Cela permet également d'avoir des entretiens individuels d'accompagnement social, d'aînés en difficulté. Si le besoin s'en fait sentir, on peut également avoir des visites à domicile de notre référente "Aînés" pour accompagner au mieux chaque aîné dans sa situation et dans sa demande par rapport au pouvoir local.

Au-delà de ce guichet unique, c'est aussi des documents uniques qui reprennent l'ensemble des informations utiles pour les aînés: c'est le Guide des Aînés. Il y a également le guide au niveau du CPAS sur le maintien à domicile. Ces deux guides existent. Nous réfléchissons actuellement pour mobiliser nos énergies et nos synergies pour faire un guide unique, reprenant l'ensemble des informations utiles pour les aînés. C'est important. C'est un besoin, c'est une attente. Cela permet de centraliser les informations, d'avoir un document unique, de faciliter les recherches. Peut-être devrions-nous penser à numériser ce guide via une application puisque nos aînés sont de plus en plus connectés.

Nos aînés s'engagent dans la vie sociale. 60 % ont la volonté de pouvoir aider, de pouvoir être utile, de pouvoir s'engager. Les plus de 65 ans représentent aujourd'hui 2 générations et ils souhaitent continuer à participer à la vie sociale.

Comment le font-ils? D'abord au sein des quartiers, au sein des écoles de devoirs, au sein des écoles de devoirs dans les quartiers à haute densité de population. Vous savez qu'elles ont été un peu menacées puisque nous n'avons plus l'ensemble des moyens financiers venant du Fédéral pour pouvoir les pérenniser. Il a suffi d'un seul appel à volontaires pour que des dizaines d'aînés répondent spontanément et veulent se mobiliser pour les enfants, pour les jeunes, pour les aider dans leur parcours scolaire. Au-delà de l'aide au parcours scolaire, c'est aussi ce lien entre les générations, ce passage de témoin, cette transmission des connaissances où les enfants aussi apportent des connaissances et des compétences à nos aînés.

Il y a aussi une série d'activités intergénérationnelles dans nos quartiers. Parfois, il est difficile de mobiliser le public dans les quartiers à haute densité de population mais les aînés, eux, sont toujours là, ils sont toujours mobilisés, ils ont toujours envie d'échanges et de créer du lien.

Il y a aussi, tous les deux ans, le Carrefour des Générations que nous organisons avec le tissu associatif local.

Enfin, les aînés qui s'engagent dans la vie sociale, c'est aussi le point important du devoir de mémoire, la transmission entre les générations. On le sait, tout au long de l'année, il y a des dates clés par rapport à ce souvenir, à ce devoir de mémoire. Au-delà de cela, nous devons aussi mener des actions concrètes. C'est ainsi que la Ville soutient une initiative originale, un projet mené par une association, un mouvement patriotique, avec des écoles hôtelières, l'école hôtelière de Namur mais également une école hôtelière flamande pour avoir aussi un lien entre les différentes communautés de notre pays. C'est un élément concret qui est mis en place durant l'année scolaire 2017-2018 avec ce focus particulier par rapport à l'anniversaire de la guerre 14-18, qui sera célébré pendant l'année 2018.

Il y a aussi des actions pour rompre l'isolement. C'est une crainte de nos aînés de se sentir seuls, de ressentir de la solitude, de l'isolement. Il faut, en matière de prévention et de bien-être, pouvoir parler avec quelqu'un, pouvoir sortir de chez soi, avoir un but.

Il y a toute une série d'activités qui sont organisées par la Ville et le CPAS pour aller à la rencontre de l'autre. Il s'agit aussi de l'objectif de valoriser l'image et l'utilité sociale des seniors. C'est vraiment une action publique pertinente et importante.

Comment le faisons-nous? Ce sont des ateliers les plus diversifiés possibles, des rencontres, des discussions autour d'un bon café le matin, des ateliers de tricots, des excursions, différents éléments qui sont mis en place et également des actions par rapport au sport. Il est important de se maintenir

en forme et de pratiquer des activités sportives, même si elles sont très douces. On pense au yoga, à la gymnastique, à l'aquagym, à différentes activités qui sont organisées par nos services, par la Cellule Intersports qui mène des actions concrètes au cœur de nos quartiers.

Au cœur de nos quartiers, ce sont aussi les rendez-vous de proximité car on peut mettre en place toute une série d'actions, de politiques mais il faut répondre à la demande concrète de nos aînés, qui ont besoin, qui ont envie de rencontres, de simple convivialité autour d'un moment agréable où l'on se rencontre et où l'on peut voir les autres proches de chez soi.

Nous avons mis en place, au cœur des anciennes communes de la ville, ce que l'on appelle les "Rendez-vous de proximité", chaque fois avec le soutien d'une association locale, ce qui permet aussi à cette association de se faire connaître auprès du public de son quartier.

Enfin, il y a des formations et des conférences pour les aînés, qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins. Il s'agit de formations sur l'utilisation du smartphone, de la tablette, avec l'aide des jeunes de nos écoles, une remise à niveau du Code de la Route aussi pour se sentir en sécurité et retrouver confiance en soi, des conférences où ce sont les membres du Conseil consultatifs qui s'impliquent dans le choix des thématiques. Ils sont là aussi, acteurs de la vie locale.

L'accès à la culture pour tous: on l'a vu, certains craignent de perdre des moyens financiers donc il est important pour nous de pouvoir aider les aînés à avoir accès à la culture.

Comment? C'est toute une série d'excursions, de sorties culturelles, de visites de musées qui sont organisées dans les quartiers. C'est le soutien à l'asbl Article 27 qui, elle-même, mène des actions concrètes avec les aînés qui sont en plus grande difficulté; ou encore le Ciné Seniors qui va connaître sa deuxième saison, dans quelques semaines.

Le Ciné Seniors c'est une après-midi de cinéma où la Ville intervient financièrement dans le ticket pour permettre à tout un chacun, qui parfois n'a pas les moyens d'aller au cinéma, de pouvoir y aller mais aussi de pouvoir débattre sur une thématique qui touche les aînés parce que, là encore, ce sont les aînés qui choisissent les films qui sont proposés et qui sont présentés.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Monsieur le Président, je vous en prie.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Merci Monsieur le Président.

En complément à ce que Madame l'Echevine vient d'évoquer, il me paraît important d'attirer l'attention sur une dynamique qui est portée au sein du CPAS, tant de Namur que de La Bruyère, c'est la Centrale des Moins Mobiles.

C'est une centrale qui permet d'effectuer les trajets dans les alentours namurois pour les personnes âgées, afin de pouvoir continuer à bénéficier d'activités, pouvoir faire des courses, pouvoir se rendre chez le coiffeur. Tout cela se fait sur base d'un volontariat d'une quinzaine de personnes. Je pense que la synergie entre les deux CPAS est un élément intéressant à pointer mais surtout la finalité qui est recherchée de pouvoir permettre de maintenir des personnes chez elles, tout en garantissant qu'elles puissent accéder à leurs activités, à leurs obligations. Tout cela avec un tarif plus que préférentiel qui permet donc l'accès à tout le monde.

Je vais peut-être repasser la parole à Madame l'Echevine mais tout ce qui concerne le logement fait partie intégrante des choses qui vont être développées sur deux volets: à la fois du point de vue de la politique du logement de manière générale et du maintien à domicile mais également en termes d'infrastructures, notamment par le développement des maisons de repos et des résidences-services associées.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Effectivement, en matière de logement, les aînés veulent rester le plus longtemps possible chez eux. Il est important que nous mettions en place des politiques concrètes à ce niveau. Ce n'est pas forcément de la politique sociale. Je parle ici de la politique du logement, de la politique de l'urbanisme.

Par exemple, on sait que les manières d'habiter sont différentes qu'il y a quelques années. On habite autrement. Donc il faut pouvoir ouvrir les œillères par rapport à ces nouvelles formes "d'habiter", comme l'habitat kangourou, l'habitat intergénérationnel. L'Abbeyfield, qui est présent à Namur, permet d'avoir davantage de logements au centre-ville, proche des services, de pouvoir accompagner les divisions de maisons unifamiliales pour que nos aînés puissent aussi trouver des solutions concrètes. Là, est tout un travail que nous menons avec le service Urbanisme et le service Logement, par rapport à ces autres nouvelles formes d'habités.

Rappelons aussi le soutien que nous avons par apport à l'asbl "Entre deux âges" où un étudiant peut aller habiter chez un aîné. On peut voir cette année une explosion des binômes puisque nous connaissant plus de 30 binômes alors que nous en avions entre 15 et 20 l'année passée. Il y a vraiment ici un travail qui a été fait par cette asbl et cela rencontre une attente des aînés.

Un petit clin d'œil par rapport à ces binômes, il y a eu une séance dans le cadre du FIFF pour les aînés. Une personne aînée est venue avec son étudiante pour aller au cinéma ensemble. Donc au-delà d'avoir une chambre chez l'aînée, c'est aussi avoir des activités ensemble. C'est une belle réussite de ce projet.

La question du logement adaptable, c'est aussi de pouvoir penser aujourd'hui à son logement de demain.

C'est aussi une révolution, un défi que nous devons rencontrer. Au-delà de toute une série de guides d'urbanisme qui ont été réalisés par la Ville, nous sommes en cours de rédaction et de finalisation d'un guide sur le logement adaptable.

Cela veut dire quoi?

Quand je construis aujourd'hui ma maison, il faut que je pense à plus tard, que je pense à de petits aménagements qui peuvent être faits aujourd'hui, qui auront certes un coût mais qui auront un coût beaucoup plus important si, dans quelques dizaines d'années, je dois changer toute ma maison ou certains aménagements.

On pense à quoi? A des largeurs de portes un peu plus importantes pour, si je suis moins mobile, pouvoir être avec ma chaise roulante; la hauteur de certains meubles, de certains aménagements, etc. Tout cela doit être pensé aujourd'hui.

C'est pourquoi nous menons une sensibilisation à l'égard des constructeurs, des architectes, des porteurs de projets. Nous souhaitons pouvoir faire de Namur, une ville aussi de logements adaptables, de pousser les promoteurs de projets à avoir 20% de logements adaptables dans le cadre des nouvelles promotions immobilières. Nous pourrons aussi, grâce au soutien de la Wallonie, organiser le 1^{er} décembre un colloque sur la question du logement adaptable.

Au-delà du travail du CPAS par rapport aux résidences-services, aux maisons de repos publiques, il y a également le soutien et l'écoute des porteurs de projets qui ont l'envie de développer des projets de résidences-services ici à Namur.

Rappelons que nous avons délivré un permis d'urbanisme pour réhabiliter l'ancienne Abbaye de Géronsart, qui deviendra ainsi dans quelques mois une résidence-service, avec différents appartements qui seront prévus.

Il y a également deux autres projets qui sont en cours de réflexion et d'accompagnement. Un à Bouge et un à Daussoulx.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Un élément important aussi, notamment parce que cela fait partie d'un des services qui n'est pas assez connu au sein du CPAS, c'est le service Accompagnement qui permet notamment le placement en maisons de repos aussi extérieures au CPAS.

Je pense que c'est un élément très important de se rendre compte qu'il existe, notamment localisé à la Maison d'Harscamp donc juste à côté du bâtiment historique du CPAS, un service qui réfléchit au placement des personnes âgées qui en font la demande dans des dispositifs et des maisons extérieures au CPAS. Donc on ne travaille pas uniquement intra-muros, on est clairement ouverts à l'accompagnement vers d'autres organismes.

On peut essayer d'aborder le point relatif à l'évolution des maisons de repos, actuellement cinq et dans le futur, il y en aura toujours cinq. Trois sont en cours de rénovation, deux sont amenées à être déménagées.

On va les passer en revue de manière assez rapide pour pouvoir faire un état de la situation.

La première qui a fait l'objet de travaux de rénovation est la maison de repos des Chardonnerets à Jambes. Elle est actuellement en phase de finalisation de ce que l'on appelle la deuxième phase sur trois, dans le processus. On est actuellement à 91 lits et à terme, il y aura une centaine de lits répartis, grosso modo, en 60% lits MRS et 40 % lits MR.

Vous pouvez voir l'évolution du chantier sur la petite vidéo qui vous est présentée, pour vous montrer que ce chantier voit sa finalisation de la phase 2. La première phase correspondait à la création d'une nouvelle aile. La deuxième phase constituait la rénovation d'une aile existante et la troisième phase est la deuxième aile existante, qui est illustrée ici par la partie plus grisée. Les bardages bordeaux représentent les parties qui sont rénovées et qui vont permettre, dans quelques semaines, d'avoir une maison de repos rénovée avec des chambres à un lit.

Un rapide récapitulatif pour escompter que l'agenda de rénovation pourrait se clôturer courant de l'année prochaine.

La seconde maison de repos qui a été mise en chantier est la maison de repos Le Grand Pré à Wépion. Elle reprend actuellement 58 lits, c'est la plus petite de nos cinq maisons de repos. Elle reprend également un centre de jour qui sera porté à terme à 101 lits, le maintien du centre de jour et la création d'un cantou d'une quinzaine de lits.

La première phase des travaux, qui est la création de la nouvelle aile, s'est terminée il y a quelques semaines. Le basculement de l'ancien bâtiment vers le nouveau a été effectué. Vous voyez au fond de l'image le bardage en ardoises qui représente la nouvelle aile et la nouvelle aile qui est en cours de rénovation pour permettre de porter la maison de repos jusqu'à une capacité d'un peu plus de 100 lits, avec des chambres individualisées.

Le timing suit son cours de manière assez optimale. On espère que la fin des travaux sera pour le mois d'octobre de l'année prochaine.

En ce qui concerne la troisième maison de repos qui fait aussi l'objet d'une rénovation, la maison de repos Saint-Joseph à Temploux, elle compte actuellement 92 lits dont 7 lits de courts séjours. Les courts séjours sont des personnes qui sont là de manière temporaires pour palier à un départ familial, donc des enfants chez qui les personnes peuvent habiter et qui partent en vacances, donc pour lesquels il faut trouver une situation d'encadrement pendant un laps de temps relativement court. C'est la spécificité de la maison de repos Saint-Joseph. C'est une maison de repos qui disposera, à terme, de 101 lits avec – et ce sont les travaux qui sont en cours – la création de 19 logements résidences-services qui borderont la chaussée de Charleroi, en plein cœur de Temploux.

Les travaux vont également suivre un rythme relativement soutenu. On espère, courant du premier semestre de l'année prochaine, pouvoir avoir finalisé ces travaux. Vous voyez sur la droite de l'écran, la création des résidences-services et les nouvelles chambres qui viennent en complément des chambres existantes.

La maison de repos d'Harscamp, maison historique du CPAS, n'a pas pour vocation d'être rénovée mais à être déplacée vers Salzennes. Il y a actuellement 123 lits dans la plus grande de nos maisons de repos. On va donc voir à l'avenir une diminution. Vous verrez qu'à termes, nos cinq maisons de repos auront une capacité tout à fait équivalente puisque l'on aura quatre maisons de repos à 101 lits et une maison de repos à 100 lits.

Cette maison de repos d'Harscamp va se déplacer à Salzennes et verra s'adjoindre également une résidence-service de 20 unités qui est prévue dans un premier temps et potentiellement, dans un second temps, 20 autres résidences-services.

On est en phase de finalisation des cahiers des charges pour sortir la demande d'une entreprise générale. On escompte le début des travaux courant du premier semestre de l'année prochaine, avec une fin de travaux escomptée fin 2019, au plus tard début 2020.

Pour illustrer la zone, vous avez ici l'illustration de la maison de repos telle qu'elle existe et telle que tout le monde la connaît en plein centre-ville, avec son parc en bord de voirie et vous allez voir la localisation du site retenu pour sa nouvelle localisation, à l'angle du Val-Saint-Georges et de la rue Marinus, en plein cœur de Salzennes avec une forme de maison de repos qui sera similaire pour celle-ci et pour celle d'Erpent, en forme d'étoile pour optimiser les déplacements et la gestion des petites unités d'une douzaine de lits.

C'est une maison de repos d'un gabarit rez plus deux qui prévoit de grands espaces aussi verdurisés et accessibles à tout un chacun. En voirie principale, vous voyez une liaison physique vers une résidence-service de 20 chambres, à la droite de votre image, qui elle a un gabarit de rez plus cinq. C'est une jonction entre la maison de repos d'un niveau rez plus deux et les immeubles à appartements bien connus, qui ont un gabarit rez plus huit.

Le budget estimé pour la maison de repos est de l'ordre de 11 millions d'euros hors TVA et de 2,5 millions approximativement pour les 20 unités résidences-services qui sont attenantes, résidences-services qui, dans le cas de figure ici spécifique de Salzennes, sont financées par la Fondation d'Harscamp, de manière intégrale.

En ce qui concerne la cinquième et dernière maison de repos du CPAS, qui suit une dynamique tout à fait similaire à celle de l'Harscamp, donc la maison de la Closière qui se trouve à Saint-Servais, en face du cimetière de Belgrade. Elle reprend actuellement 108 lits. Il y aura une diminution, à terme de capacité relativement légère puisque l'on arrivera à 101 lits, dont 30 lits répartis en cantous, avec une possibilité de pouvoir y adjoindre des projets de résidences-services qui ne sont actuellement pas repris dans le permis qui a été déposé.

En terme de timing, c'est identiquement le même que celui pour la résidence d'Harscamp puisque les choses avancent avec le même auteur de projets, donc c'est vraiment un parallélisme complet. Le début des travaux est prévu au premier semestre de l'année prochaine et la fin des travaux est prévue pour la fin 2019, début 2020.

Quelques illustrations sur la maison de repos, si vous ne la localisez pas bien. Il n'était pas possible, en tout cas dans des coûts raisonnables, de rénover la maison de repos existante de la Closière. Ce bâtiment va être revendu à terme. On va quitter le site pour aller s'installer juste à côté du Collège Notre-Dame de la Paix d'Erpent, donc vraiment en mitoyenneté parfaite avec le Collège, sous un bâtiment qui aura un gabarit tout à fait similaire à celui qui vous a été montré pour la résidence qui va s'implanter à Salzennes: donc une forme d'étoile avec également cette manière de gérer les petites unités de l'ordre de 12-15 lits, avec une spécificité supplémentaire pour cette maison de repos d'Harscamp, c'est elle qui accueillera la cuisine centrale des maisons de repos.

Vous savez que dans notre programme d'investissements et dans notre plan de gestion du CPAS, l'objectif est de regrouper une cuisine de production sur le site d'Erpent et que les autres maisons de repos soient des cuisines de réchauffe, qui sont livrées quotidiennement pour permettre la fourniture des repas dans les maisons de repos.

Vous voyez l'intégration du bâtiment, telle qu'envisagée sur le site. C'est un bâtiment rez plus deux, dans un terrain qui présente une certaine déclivité donc qui s'intègre assez facilement et de manière assez homogène dans son habitat.

Quelques vues supplémentaires pour illustrer ce qui sera constatable de visu d'ici quelques mois, à tout le moins à peu près deux ans, pour pouvoir rendre fonctionnelle cette maison de repos qui sera une des maisons de repos de référence du CPAS, notamment par rapport à toute une série de dynamiques qui sont mises en place, tant sur les cantous que sur les jardins qui y seront associés puisqu'il y a une réflexion très aboutie sur les infrastructures périphériques qui y sont associées.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur le Président.

Je pense que je vous ai coupé une fraction de seconde trop vite, donc je vous en prie.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Pas de souci. Je laisserai la conclusion à Madame l'Echevine si elle le souhaite mais le dernier slide qui vous était proposé c'était simplement pour reprendre les moyens financiers qui étaient associés à la dernière maison de repos.

Je vais laisser peut-être Madame l'Echevine clôturer.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Quelques mots: simplement cette citation de Ban Ki-Moon pour redire notre engagement par rapport aux aînés de Namur, pour lesquels nous souhaitons mener une politique volontariste avec et pour les aînés.

Nous savons qu'à Namur, nous sommes accompagnés au mieux par le Conseil consultatif communal des Aînés qui est là pour être le reflet et le porte-voix des aînés et aussi parfois pour nous titiller pour mettre en place une série d'actions concrètes.

Les aînés le valent bien, c'est pour cela que nous souhaitons pouvoir mettre en avant aujourd'hui l'ensemble des actions mises en place par la Ville et le CPAS pour nos aînés et avec eux pour en faire toujours et toujours des citoyens actifs de notre vie locale.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Vivre vieux, vivre heureux, vivre mieux. C'était le leitmotiv de l'exposé qui vous a été livré.

Est-ce qu'indépendamment du flot d'informations qui a été partagé, il y a des souhaits de réactions?

Madame Baland, Monsieur Piret, Madame Oger et Madame Mushokoza. J'avais oublié Marcelline, primus inter mater. Je vous en prie, Madame Mushokoza, vous avez la parole en premier ressort. Mille excuses.

Mme M. Mushokoza, Conseillère communale ECOLO:

Tout ce que je peux dire c'est vous remercier pour l'énorme travail que vous avez fait.

Je suis allée visiter, avec les Français, la maison de repos de Temploux. Ils étaient tellement surpris de l'énorme évolution qui a été faite dans cette maison-là. Ce qui fait que nous n'avons pas à envier les étrangers. Ils viennent voir ce qu'il se passe chez nous.

Je suis très heureuse de savoir que dans la maison de repos de Wépion, il y aura un cantou. Les cantous, c'est vraiment ce qui est adapté en France et un peu partout en Europe pour les personnes MR évoluant vers des pathologies lourdes, de manière à ce qu'ils puissent garder la saveur de chez eux, comme chez soi, au coin du feu.

Ils vont mourir, partir en n'ayant pas quitté les alentours du cantou.

Je me réjouis vraiment, je vous félicite et je félicite aussi vos réflexions en cette matière.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame la Conseillère.

Mme M. Mushokoza, Conseillère communale ECOLO:

Je n'ai pas terminé.

(Rires dans l'assemblée).

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Pardon, excusez-moi. C'était un temps de pause pour poser le propos. Excusez-moi.

Mme M. Mushokoza, Conseillère communale ECOLO:

Au vu de l'évolution de la population (la population vieillissante) et concernant la population issue de l'immigration, quels sont les projets pour ces personnes vieillissantes? On sait que nous sommes dans notre pays d'adoption à Namur mais la nourriture n'est pas la même – même s'il faut s'adapter – la manière de faire, de vivre, n'est pas la même.

Est-ce qu'il y a des formations prévues en vue de recevoir nos aînés issus de l'immigration?

Une autre question: est-ce qu'il y a des formations pointues pour les personnes travaillant avec les personnes âgées en MRS, indépendamment des soins corporels? Je parle ici au niveau des soins globaux. Cela, c'était une autre question.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Je n'ose plus vous interrompre maintenant. Donc dites-moi quand c'est fini.

(Rires dans l'assemblée)

Mme M. Mushokoza, Conseillère communale ECOLO:

Donc les formations pointues, c'est très important.

C'était un travail qui avait été fait il y a quelques années, on voit des personnes issues de l'immigration qui travaillent autour de nos aînés européens. Là aussi, l'approche de nos aînés européens, même s'ils en ont vu grandir certains des ressortissants venant d'ailleurs, là aussi, la formation ou l'information, au-niveau de la culture de nos aînés ici et vice et versa, par rapport aux aînés qui viennent de pays étrangers.

C'est tout mais ce n'est pas fini parce que ce n'est pas des initiations, c'est vraiment cibler et approfondir ce genre de formations.

Merci Monsieur le Président.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame la Conseillère.

Madame Baland.

Mme B. Baland, Cheffe de groupe ECOLO:

En fait je voudrais savoir quelle est votre expérience au sein des maisons de repos du CPAS, une problématique particulière mais qui m'intéresse qui est la problématique de l'euthanasie.

Est-ce que vous avez déjà eu des demandes? Comment sont-elles traitées? Comment ce problème, très actuel surtout dans le cadre d'un vieillissement important de la population, est abordé au sein de nos maisons de repos?

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame la Conseillère-Docteur.

Monsieur Piret.

Mme B. Baland, Cheffe de groupe ECOLO:

En fait je voudrais savoir quelle est votre expérience au sein des maisons de repos du CPAS, une problématique particulière mais qui m'intéresse qui est la problématique de l'euthanasie.

M. A. Piret, Conseiller communal PS:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Je rejoins la question de Madame Baland. Je pense qu'elle est particulièrement importante.

L'enjeu du vieillissement, c'est enjeu intellectuellement passionnant, difficile et qui force aussi l'humilité parce que les solutions ne sont pas simples.

Il y a un chiffre qui a été évoqué tout à l'heure: 23.000 Namurois de plus de 65 ans en 2020. C'est un fameux enjeu.

Je rejoins Madame Tillieux quand elle nous dit que recevoir le document 1h30 avant le Conseil, cela ne nous permet pas d'en débattre, en tout cas de manière précise alors que nous aurions pu être aussi constructifs que sur le premier point, je n'en doute pas.

Je voudrais simplement mettre en lumière aussi un document qui me paraît, Madame l'Echevine, peut-être tout aussi important que le document projeté, c'est le rapport d'activité du Conseil consultatif des Aînés.

Celui que j'ai pu me procurer, c'est celui de 2015. Cela n'a pas été simple mais je remercie votre Cheffe de cabinet qui m'a aidé à l'avoir tout à l'heure, parce qu'il n'est pas accessible sur le site du

Conseil consultatif des Aînés. Il y a un onglet "Rapport d'activités", vous cliquez dessus mais il n'y a pas les rapports d'activités.

Je pense qu'il serait intéressant, pour les personnes qui s'impliquent et qui s'engagent – et parfois longuement – dans ces Commissions, qu'ils puissent bénéficier d'autant de transparence que pour le document projeté aujourd'hui.

Dans leurs suggestions, j'en avais noté 3 qui me paraissent très concrètes en 2015 mais vous avez en partie répondu à ces interrogations.

- 1. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, la demande de bancs publics adaptés à bonne hauteur. Vous avez rappelé, Madame l'Echevine, qu'au niveau des grands projets structurants, la problématique était intégrée au maximum.*

Est-ce qu'il y a une politique de plus grande ampleur – je regarde l'Echevin Gennart – qui viserait à acquérir des bancs adaptés, à l'avenir, de manière plus large?

- 2. La création de passages protégés pour piétons, avec un éclairage des passages pour piétons qui soient adaptés pour nos aînés. Qu'en est-il à l'heure actuelle sur ce deuxième point très concret?*
- 3. Point très concret qui est abordé aussi dans ce rapport d'activité de 2015, c'est la présence accrue d'éducateurs ou d'animateurs en soirée et notamment dans quelques quartiers qui ont été pointés par nos aînés (quartiers Saint-Nicolas, Amée, Hastedon et Petit-Ry).*

Qu'en est-il par rapport à ces trois suggestions concrètes de nos aînés? Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Madame Oger.

Mme A. Oger, Cheffe de groupe cdH:

Je voudrais aborder quelques considérations et questions sur le service d'accompagnement pour le maintien à domicile et les repas à domicile.

En 2013, pour faire un bref rétroacte, l'accompagnement du service social se recentrait sur l'aide aux personnes âgées et la responsable disait, dans un article de presse: "Nous déterminons leurs besoins avec la personne âgée, comment veut-elle vivre, quels sont ses projets et ses relations familiales. Il s'agit d'une aide complète: financière, sociale, administrative et juridique".

Je n'ai pas entendu parler de ce service maintenant. Je voudrais savoir s'il existe toujours bien sûr et si oui, faire part de 5 questions particulièrement.

D'une part au niveau de l'information puisque ce service adresse à toute la population namuroise, est-ce que tous les Namurois, les aînés, leurs familles connaissent l'existence de ce service?

On constate très souvent, et cela dépasse le cadre de Namur, que la personne âgée et sa famille ont généralement une relative méconnaissance des dispositifs qui existent et qu'elles recourent tardivement à des services d'aides.

La deuxième question concerne l'évaluation des besoins. Comment se fait-elle, cette évaluation des besoins? J'ai vu qu'il existait des grilles avec des critères pour saisir les déficits ou les facteurs de risques. Par exemple, la démarche rail pour évaluer les capacités du résident à accomplir ses activités quotidiennes et pour mettre à jour les déficits éventuels.

La démarche va-t-elle jusque-là? C'est une autre de mes questions.

Troisièmement, le suivi: si on a analysé les besoins de la personne âgées et si d'autres professionnels doivent intervenir, y a-t-il une mise en réseau ou un partage d'informations et un suivi? L'état de la personne risque aussi d'évoluer. Dans ce cas-là, l'aide devra être adaptée. Est-ce qu'il y a cette mise en réseau qui existe?

En ce qui concerne le livreur de repas, on a dit qu'il avait une formation pour détecter des signes précoces de démence. Mais est-ce suffisant? Est-ce qu'objectivement, il est à même de détecter d'autres signaux alarmants? Je pense par exemple aux indices de dépression.

Quatrième point, la communication: dans le cas où la personne n'est pas totalement isolée, y a-t-il une communication avec les voisins éventuellement ou la famille?

Enfin, l'évaluation: depuis 2013, y a-t-il des indicateurs de mesure pour objectiver et quantifier un peu les actions qui ont été entreprises?

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Madame Oger. Madame Tillieux avait souhaité brièvement réagir et puis Monsieur Dupuis.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS:

Oui, brièvement.

Dans les circonstances que l'on connaît, j'aimerais revenir sur l'idée de la plateforme "Bien vivre chez soi". C'est vraiment une plateforme qui permettrait d'accéder à toute l'information, qui regrouperait les institutions publiques, privées, associatives. Je crois qu'il faut imaginer les choses comme si nous avions besoin demain d'un service et que l'on ne sait pas où s'adresser. Au moins là, on trouverait l'information sur cette plateforme. Ce ne serait pas mal pour tous nos aînés. Il ne faut jamais oublier que c'est nous, demain.

Nous avons sur le territoire namurois une association qui s'appelle "Respect Senior" qui traite de la question de la maltraitance des aînés. Je n'ai pas vraiment vu de paragraphe par rapport à cela qui aurait été traité.

La question de la maltraitance reste malgré tout pas toujours dite, assez cachée. L'isolement est un facteur de risque supplémentaire. La maltraitance, ce n'est pas seulement la maltraitance physique, il y a aussi la maltraitance verbale et surtout la maltraitance financière. Quand des personnes sont privées, parfois même par leurs proches, de moyens de subsistances.

Est-ce que vous avez des contacts avec "Respect Senior"? Est-ce que vous avez une idée statistique? Est-ce que vous avez des organisations pour pallier à cette difficulté?

En termes de maisons de repos, on est très heureux que des moyens ont pu être dévolus à nos maisons de repos par les Ministres successifs et vous en avez deux dans la salle, donc on s'en réjouit évidemment.

J'ai une question sur l'évolution des prix. Incontestablement, surtout avec de nouvelles infrastructures, cela a un coût. Donc quelles sont vos projections en termes de prix?

On me dit qu'ils avaient déjà augmentés ces derniers temps, donc comment voyez-vous les choses?

On a parlé de court séjour. Il n'y a pas beaucoup de lits de court séjour. Là, par contre, je me demande si l'on ne doit pas avoir une réflexion pour les augmenter un peu. Le court séjour est une manière d'intégrer une maison de repos et de dédramatiser la question du séjour en maison de repos. Justement, via le court séjour, on sait qu'on en sort et que l'on ne reste pas là. Il y a un véritable besoin entre les personnes qui sortent d'une hospitalisation avec un état de santé trop précaire que pour pouvoir rentrer chez soi, une temporisation nécessaire d'un temps d'accueil, de soutien, le temps de se remettre en fonction et puis deux, trois mois ou quelques semaines après, on peut réintégrer son domicile. Je pense que ce sont des solutions alternatives à la prise en charge intégrale qui sont nécessaires. Il y a des personnes qui retrouvent étonnamment très bien la santé. Sept courts séjours seulement, c'est un peu faible me semble-t-il. Nous devrions pouvoir les augmenter. Je vous encourage à solliciter les autorisations, là où elles se donnent.

Pour ma part, concernant les actions intergénérationnelles – bien sûr il y en a mais elles sont à encourager. Il faut vraiment se réapproprier le rôle de l'aîné dans la société. On voit toujours des visages s'éclairer quand des enfants approchent des personnes âgées qui, malheureusement, n'ont pas eux-mêmes de descendance ou de familles proches ou de voisins avec des enfants.

Cela, c'est vraiment le cycle de la vie mais c'est très important que, nous aussi à Namur, on encourage ces actions intergénérationnelles.

Peut-être une demande, pour la fois prochaine où nous aurions un Conseil conjoint Ville-CPAS, c'est d'avoir l'un ou l'autre orateur. Je crois qu'il y a énormément de compétences qui peuvent être abordées au travers de la politique des aînés. Nous pourrions nous mettre un programme pour aussi

nous instruire et nourrir la réflexion. Je crois que la fois où nous avons eu un exposé, cela avait été extrêmement enrichissant. On peut avoir un académique ou quelqu'un de terrain. Bref, je crois qu'un exposé nourrirait aussi nos échanges et nos débats.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Tout à fait. Je souscris à cette dernière suggestion pour l'année prochaine à tout le moins et probablement d'autres rendez-vous ultérieurs.

Monsieur Dupuis.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal indépendant:

Merci Monsieur le Bourgmestre,

Comme tout le monde ici, je me réjouis de ce Conseil commun CPAS-Ville et j'ai beaucoup entendu de l'intergénérationnel, qui était au centre de tous les débats. Je remercie Monsieur Noël et Madame Scailquin pour leurs brillants exposés.

J'aurais souhaité peut-être aller encore un peu plus loin et poser une question dans ce sens-là. On sait que l'on est en manque de places dans les maisons de repos et dans les résidences-services à Namur, comme ailleurs mais on manque également assez bien de places en crèches et il y a certains pays européens, notamment la Hollande qui, quand ils proposent la construction d'une maison de repos ou d'une résidence-service incluent systématiquement une aile ou un endroit pour accueillir les plus jeunes enfants.

Il y a systématiquement la construction d'une crèche qui jouxte cette maison de repos.

Je me réjouis de l'implantation à Erpent, près du Collège, parce que justement on joue la carte de l'intergénérationnel à fond.

On voit aussi à Temploux avec le home Saint-Joseph puisque l'école de Temploux va régulièrement faire des activités au home Saint-Joseph du CPAS avec les personnes plus âgées, des activités de jardinage, de lecture ou de cuisine. C'est enrichissant pour les jeunes comme pour les plus âgés.

Pour pousser la réflexion plus loin, l'idée était peut-être d'inclure plus de structures de crèches ou d'accueil de la petite enfance puisque dans ce domaine là aussi, je pense qu'à Namur comme ailleurs, il y a un manque, une attente et une demande importante dans ce domaine-là. Donc pourquoi pas combiner les deux, crèche et maison de repos, l'une à côté de l'autre, si c'est possible et si c'est faisable?

Merci pour vos réponses.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur le Conseiller.

Pour répondre succinctement à chacune des interrogations, Monsieur le Président et puis Madame l'Echevine.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Merci beaucoup.

Je vais essayer de répondre à chacun des questionnements qui ont été formulés.

Madame Mushokoza,

Concernant la relation entre les aînés issus de l'immigration, je vous avoue que c'est quelque chose que l'on rencontre encore pour l'instant relativement peu.

Autant on a énormément d'interculturalité dans le personnel des maisons de repos, autant en termes d'interculturalité sur les résidents en tant que tels, je vous avoue que votre question m'a fait réfléchir sur ce que j'ai pu constater dans les différentes maisons de repos, c'est relativement peu de personnes issues d'origines différentes. C'est un constat. Je ne l'explique pas.

Par contre, en termes de personnes qui font de l'encadrement, là par contre les choses sont très riches. Il y a des singularités d'une maison de repos à l'autre, avec un personnel notamment à la Closière qui est issu des pays africains en grand nombre.

Le processus de formation, il est continu. Le personnel suit, de manière continue, des formations. Cela fait d'ailleurs partie de leurs obligations, notamment aussi par rapport à l'évolution des profils des personnes qu'ils ont à prendre en charge.

On a des profils de plus en plus lourds, des profils de plus en plus désorientés, voire des profils qui s'orientent vers des situations plus psychiatriques. Il y a donc une nécessité absolue de pouvoir répondre de manière adéquate aux soins et à l'encadrement à apporter à ces personnes.

Les formations se font d'abord et avant tout sur base de manière volontaire. Mais on réfléchit maintenant sur une planification plus structurelle des choses pour que l'ensemble du personnel puisse aborder les choses et notamment dans le cadre des cantous que vous avez évoqués.

Ils font l'objet d'une réflexion très intensive dans les services pour voir la manière dont ils vont pouvoir travailler dans l'espace, ce qu'ils vont pouvoir apporter aux personnes qui seront dans les cantous. Donc c'est un processus continu et en cours.

Pour répondre à Madame Baland sur la problématique de l'euthanasie, cela fait quelques années que la législation a entériné les choses mais on a eu un cas de figure dans une maison de repos pour la première fois, il y a quelques mois.

Cela a bouleversé beaucoup de choses. Beaucoup de choses en termes de réflexions sur l'acceptation du processus. Je pense que c'est une démarche qui vient de la personne mais qui doit être entendue par les services qui l'accompagnent.

On a eu l'occasion d'entendre une infirmière en chef qui est venue exposer, au Comité des maisons de repos, son ressenti et son vécu par rapport à cela. Cela chamboule fortement les équipes. Cela chamboule très fortement la préparation, l'acte en tant que tel. Dans le cas de figure que j'évoque ici, l'infirmière qui est venue s'exprimer était également celle que la personne avait sollicitée pour être le témoin du processus. Donc elle était vraiment au cœur jusqu'à la phase finale. Même après, ce sont des choses qui sont difficiles à vivre par les équipes, notamment parce que la personne concernée participait pleinement à la vie active de la maison de repos, était encore présente dans les activités collectives la veille du jour retenu et décidé pour l'euthanasie. C'est quelque chose qui est très difficile.

Deux nouveaux cas semblent se profiler également. Vous savez qu'il y a un processus d'acceptation, de validation de reconnaissance notamment par le personnel médical et par des médecins qui sont sollicités pour pouvoir se prononcer sur la recevabilité de la demande. Cela touche maintenant d'autres maisons de repos. C'est un phénomène nouveau, en tout cas pour nous et qui nécessite un accompagnement de nos équipes après le processus.

Le suivi et les besoins qui sont exprimés par rapport à un encadrement psycho-social de manière globale doivent être entendus. Cela fait partie des choses que nous découvrons maintenant au sein de maisons de repos du CPAS.

Madame Oger, concernant le service d'accompagnement à domicile, effectivement il est bien ouvert à tous les Namurois, effectivement en termes d'information, il n'est probablement pas assez connu. On a toujours l'impression que le CPAS ne travaille que pour ses propres institutions mais cela va bien au-delà.

En termes d'information: comment réussir à faire connaître cela est vrai enjeu. Vous savez qu'il y a un guide du maintien à domicile qui permet déjà d'accéder à un certain nombre d'informations qui est en cours de renouvellement et qui va intégrer un certain nombre de choses. On espère pouvoir le diffuser de manière très large. On a obtenu le soutien financier de la Fondation d'Harscamp pour pouvoir le rééditer. Le maintien à domicile fait partie des enjeux très importants soutenus par la Fondation d'Harscamp.

En termes d'évaluation des besoins, je vous avoue que votre question était tellement précise que je suis totalement incapable d'y répondre mais je peux la relayer auprès de la responsable pour qu'elle puisse vous apporter les éclaircissements utiles.

Le suivi, bien sûr qu'il se fait. L'évolution de la santé de la personne en son habitation fait partie du suivi que l'on a.

Les livreurs sont formés pour détecter un certain nombre de choses. De là à dire qu'ils peuvent détecter les indices relatifs à une dépression, je pense que cela va au-delà de leur champ de première approche. Quoique le contact, ils essayent de l'aborder de manière privilégiée, c'est d'à-dire être certain de l'état de santé de la personne, avec les formations qu'ils ont c'est-à-dire les premières questions et la manière dont la personne répond, pour autant qu'elle réponde.

Après, le relais se fait via l'assistance sociale vers le médecin de famille qui est contacté au besoin, sur base de l'interpellation qui aura été faite par le livreur.

Je pense que cela va au-delà, malheureusement, des premiers constats qui sont fait mais il y a toute une chaîne derrière qui suit. Donc dès qu'il y a une piste qui est détectée par le livreur, il a pour mission première d'en informer les assistances sociales du service d'accompagnement du CPAS qui, pour chaque personne, ont un protocole à suivre pour informer telle ou telle personne (le médecin de famille, la famille au besoin) pour pouvoir justement gérer les choses au plus près.

Pour répondre à Madame Tillieux sur la relation que l'on peut avoir avec "Respect Senior", je vous avoue que je ne sais pas vous répondre de manière précise mais je m'en inquiéterai.

Sur le tarif dans les maisons de repos, le tarif suit une évolution vers une homogénéisation puisqu'à terme 5 maisons de repos présenteront exactement les mêmes caractéristiques, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

L'évolution que vous évoquez est une évolution relative au prix, donc une évolution indexée d'année en année, suivant l'index des autres éléments et notamment l'index qui suit l'évolution des prix et donc l'indexation des pensions.

Par rapport au nombre de lits en court séjour, avec notre pôle de rayonnement des 5 maisons de repos, les 7 lits semblent suffire. On n'a pas de constat, à l'heure actuelle, d'une pénurie. Les choses sont intégrées de manière globale. Je suis effectivement peut-être en recherche d'informations qui montreraient la nécessité de développer, au-delà des 7 lits.

Pour l'instant, dans le cadre actuel de la réflexion et des projets qui sont déposés, on reste aux 7 lits.

Pour tout ce qui est relatif à l'intergénérationnel et qui a été évoqué tant par vous que par Monsieur Dupuis, cela existe. On a un co-accueil qui existe à la maison de repos des Chardonnerets à Jambes. Cela fonctionne effectivement excessivement bien, tant pour les bénéficiaires des logements de résidences-services qui sont les plus proches physiquement et qui peuvent avoir un contact privilégiés. Ils savent très précisément à quelle heure ils sortent du co-accueil et ils les attendent, avec les bonbons à la main tous les jours. C'est le rayon de soleil de la journée pour beaucoup de personnes. Cela existe déjà. On continue à réfléchir pour l'étendre de manière systématique, pour autant qu'au point de vue de l'infrastructure cela soit possible.

L'intergénérationnel fonctionne. Vous l'avez évoqué pour les écoles. Cela se met déjà en place par rapport à la réflexion du Collège Notre-Dame d'Erpent.

L'intergénérationnel englobe également un troisième pôle qui n'a pas été évoqué: c'est le quartier et les habitants du quartier. Cela fait pleinement partie de la dynamique mise en place au sein des maisons de repos, c'est de laisser la maison de repos comme un espace tout à fait perméable et d'accueil pour tout le monde. Vous avez évoqué les plus jeunes, les plus âgés en terme scolaire mais il y a aussi les habitants en tant que tels. Il y a des dynamiques avec les comités de quartiers, dans à peu près toutes les maisons de repos et déjà des contacts sont établis pour les futures quartiers dans lesquels nous allons arriver, tant à Salzennes qu'à Erpent. Cela fait partie intégrante des projets de vie de nos maisons de repos, d'en faire des lieux de vies au sens large, avec tous les âges. Ce sont des lieux ouverts.

C'est la raison pour laquelle aussi, aucune de nos maisons de repos n'est clôturée. Ce sont vraiment pour nous des espaces perméables, des espaces de vie en tant que tels. On peut y entrer, on peut en sortir. C'est essentiel tant pour les résidents que pour le voisinage de pouvoir avoir ces échanges réguliers.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci Monsieur le Président.

Monsieur Piret, avant de passer la parole à Madame Scailquin, je vous inviterai peut-être à poser, sous forme de question écrite, l'interrogation relative aux bancs puisque l'Echevine en charge de l'Équipement urbain est absente ce soir. Mais si Madame Scailquin a déjà des compléments, tant mieux.

S'agissant des passages piétons, là en termes de sécurité routière, c'est une préoccupation qui n'est pas du seul ressort bien entendu des personnes plus âgées. Quand on est parents et que l'on veut traverser de manière sécurisée avec ses enfants, la préoccupation reste la même. Cela fait partie des réflexions qui sont toujours intégrées dans les travaux de réfection de voiries et singulièrement sur les axes régionaux qui sont les plus dangereux, a priori, et pour lesquels le SPW intègre dorénavant et de manière systématique cette réflexion.

Madame Scailquin.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Quelques éléments en réponse à Monsieur Piret et Madame Tillieux.

Effectivement, par votre question de tout à l'heure d'avoir trouvé le rapport d'activité du CCCA, je me suis rendue compte qu'il n'était pas sur le site Internet et c'est effectivement une bonne proposition qu'il soit accessible sur le site, pour que tout un chacun puisse se rendre compte du travail fourni par le CCCA et aussi pour avoir un élément complémentaire de valorisation de leur travail.

Peut-être me suis-je mal fait comprendre par rapport aux bancs et aux projets urbains.

Les membres du Conseil consultatif ont remis des avis dans le cadre des enquêtes publiques sur les grands projets structurants de la Ville et ils ont également remis un avis sur le cahier spécial des charges qui est en cours de rédaction par le service administratif de la Ville. On a intégré, dans le cahier spécial des charges, les clauses techniques qui répondent aux attentes des aînés en termes de hauteur et d'accoudoirs. Il y a eu différentes entreprises qui ont remis offres. La demande des aînés a été intégrée dans le cahier spécial des charges et donc ceux qui ont été commandés par la Ville répondent aux attentes des aînés.

Ceux qui vont être installés prochainement répondent aux besoins des aînés.

Par rapport aux passages pour piétons, on a pu relayer à différents moments et à différents endroits des problématiques par rapport à la longueur ou plutôt le manque de longueur des feux verts pour les piétons, pour pouvoir allonger le temps et pouvoir traverser certaines voiries, certaines rues. C'était des éléments concrets également.

Je pense que vous avez peut-être mal compris le sujet des animateurs en soirée dans les quartiers. En fait, les aînés ont été rencontrer les habitants des quartiers et je pense que c'était plutôt une demande des jeunes, qui était relayée par les aînés, d'avoir davantage d'accueil en soirée pour les jeunes, pour les habitants mais pas pour les aînés en tant que tels. Mais je relirai correctement le rapport pour en être certaine.

Par rapport à la maltraitance et à "Respect Senior", c'est bien sûr une association que nous connaissons, avec laquelle nous travaillons. Nous soutenons leur campagne d'informations, de sensibilisation. Nous avons également pu organiser avec eux une pièce de théâtre avec les aînés et avec des jeunes, notamment des jeunes en formation pour être éducateurs, animateurs, dans les maisons de repos, proches des aînés. C'est une pièce de théâtre qui a été organisée il y a deux ans je pense, si ma mémoire ne me fait pas défaut. En tout cas, c'est une structure, une association que nous connaissons et nous soutenons leur travail en termes de sensibilisation et d'information.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Merci à tous. Voilà qui – sauf surprise de dernière minute – devrait clôturer... Monsieur Piret, je vous en prie.

M. A. Piret, Conseiller communal PS:

Désolé Monsieur le Bourgmestre.

Je vous remercie pour vos réponses avec cette magnifique nouvelle concernant les bancs publics. Je n'étais pas au courant de cette information mais je pense qu'elle est précieuse pour les Namurois.

Je m'en voudrais quand même, parce que l'on a évoqué l'euthanasie, sans informer et certains ne sont pas au courant dans le namurois mais un des co-auteurs – et c'est lui qui a porté la loi sur l'euthanasie – Philippe Mahoux, vient d'arrêter sa carrière parlementaire. Ce sont 100 propositions qui sont devenues loi, dont la proposition de loi sur l'euthanasie.

C'était parfois un adversaire rude dans les négociations mais je pense quelqu'un qui est respectueux de la parole donnée. Je voulais lui faire un clin d'œil et je pense que c'est une figure importante de la vie namuroise, même s'il était plutôt du côté de Gesves, qui quitte la vie politique active.

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

Nul doute que l'hommage que vous venez de lui rendre lui reviendra aux oreilles.

Voilà qui clôture alors le point 2.

Est-ce qu'il y a pro forma des questions d'actualité, des interventions?

Madame Lambert.

Mme L. Lambert, Conseillère communale ECOLO:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Chers Collègues,

Après cette séance importante consacrée à la politique sociale de la Ville et du CPAS, je profite de l'opportunité de ces questions d'actualité pour prendre la parole quelques minutes car c'est mon dernier Conseil communal, alors permettez-moi de prendre quelques instants.

Je vous remettrai, dans quelques instants, une lettre de démission de mon mandat.

Je le fais pour des raisons professionnelles. Me lançant dans un nouveau défi, qui mobilise pas mal de temps, d'énergie mais aussi de la réserve par rapport à un mandat.

Avec une vie familiale intense, je veux aussi laisser une belle place pour mes proches car les années passent vite.

C'est un choix difficile mais réfléchi qui m'a paru en phase avec mon projet personnel.

Je suis évidemment émue ce soir car j'aime ma ville. J'aime Namur, j'aime ses cours d'eau, ses bords de Meuse, sa citadelle, ses couleurs, son centre-ville, sa périphérie, sa culture, ses promenades, Dave aussi. J'aime ses habitants, les quelques mots échangés lorsque l'on croise nécessairement quelqu'un à Namur.

Quelle chance nous avons de vivre à Namur!

Avec ambition, Namur évolue, bouge, se transforme, s'adapte, s'ouvre. Namur incarne sa posture sur la scène wallonne, belge et internationale, avec tout ce que cela peut apporter comme enthousiasme mais aussi parfois avec ses difficultés, ses inconvénients, les craintes suscitées, les mécontentements.

Au cours de mon mandat, j'ai adhéré sans réserve à la vision et au travail de la majorité. Bien sûr, il y a – et il y en aura sans doute encore – des dossiers difficiles, des dossiers ou des décisions que l'on aime moins. Bien sûr, dans certains cas, on aurait pu faire mieux, faire plus, faire autrement ou ne pas faire.

J'ai le sentiment que, malgré les dossiers difficiles, les nombreuses contraintes et la complexité des décisions à prendre, la majorité a toujours maintenu un cap ambitieux.

Le rapport au temps, aux priorités, aux urgences, aux idéaux politiques, aux méthodes n'est évidemment pas le même, si on se place sur les bancs de la majorité ou dans l'opposition, que l'on soit dans le Collège ou sur les bancs du Conseil, que l'on se place du côté du citoyen ou du décideur politique.

Lorsqu'une ville bouge, il y a nécessairement les pour et les contre. Mais, je le dis souvent, on ne gère pas la complexité, on gère dans la complexité.

Pour rendre les choses visibles, que de travail invisible et de l'ombre. Au sein de cette majorité, je salue le travail colossal réalisé par les Echevins, dont les Echevins Ecolo, pour faire de Namur une ville durable, accueillante où chacun a sa place.

Merci Arnaud, Patricia et Philippe – merci de leurs transmettre ces remerciements – et merci à tous également.

Certes le travail n'est pas fini. Il n'est jamais fini. On pourra toujours critiquer mais je n'ai pas le sentiment qu'à Namur on regarde la roue tourner. Nous sommes dans la roue et nous la faisons tourner.

Cela fait 20 ans exactement que j'occupe un mandat local: à la Commune où j'ai passé 6 ans entrecoupés et à la Province 14 ans.

La vie politique locale m'a passionnée. J'ai la conviction que les nécessaires changements de cap, au vu des grands défis, viendront notamment du niveau local et de la proximité.

C'est vrai aussi à Namur et cela bouge sur le terrain: des citoyens qui se mobilisent pour un cadre de vie et un environnement plus agréables, des mouvements collectifs de solidarité qui s'organisent autour des personnes précarisées ou des migrants, des entrepreneurs audacieux qui veulent créer des emplois chez nous se battent pour les conserver ou font le choix de modèles économiques plus durables, des mouvements coopératifs qui veulent renforcer l'autonomie des territoires, des parents, des enseignants qui inventent l'école de demain, des jeunes qui animent et font grandir d'autres jeunes, des bénévoles et des professionnels de proximité qui s'activent chaque jour pour des personnes en difficulté, les aînés, les malades (on vient encore de le voir ce soir).

Soyons attentifs à tous ces signaux qui dégagent une énergie positive.

Ce fût un réel plaisir de partager les bancs du Conseil communal, sincèrement. Merci à Brigitte, Anne et Marcelline.

Il y a certes des personnes que je connais moins dans l'assemblée. Mille excuses si je n'ai pas pris le temps d'apprendre à vous connaître.

Il y a ceux que je connais mieux, je pense notamment à ceux avec qui j'ai assisté aux réunions de Commissions et il y a ceux avec qui j'ai noué des liens d'amitié.

J'espère vous croiser prochainement pour échanger et partager un point de vue, porter un projet, créer de la valeur, refaire le monde aussi ou simplement pour le plaisir, parce que j'adore cela.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans l'assemblée).

M. M. Prévot, Président d'assemblée:

*Madame Lambert,
Ma chère Laurence,*

Ton groupe avait le privilège d'être informé. J'ai eu la chance d'en être avisé, il y a quelques heures mais tu constates, par l'effet de surprise que cette annonce n'a pas manqué de réserver en regardant quelques yeux rougis de part et d'autre, l'émotion que celle-ci a suscité.

Il est vrai que tu es une grande dame de la politique locale qui aura, pendant 20 années tu l'as rappelé, consacré du temps, de l'énergie, de l'analyse de dossiers, certains qui ont partagé les bancs du Conseil provincial à tes côtés, soit comme élus, soit comme proches des élus, se souviendront longuement de ta pugnacité dans la défense de tes convictions et de celles de ton groupe.

Tu es une grande dame, une belle dame qui dispose de toutes les compétences pour pouvoir aborder, avec beaucoup de confiance, le nouveau défi professionnel que tu as souhaité te lancer.

Je suis content – et certainement l'ensemble des Conseillers – d'entendre que c'est sans regret, sans amertume, sans déception que tu passes le relais. Le magnifique témoignage très profond, autant que poétique à certains moments, que tu viens de partager montre que tu as été heureuse de vivre ces 20 années de mobilisation et d'engagement à l'échelle locale mais que tu as décidé de tourner une page, au vu des horizons professionnels nouveaux que tu as souhaité dessiner.

On ne peut évidemment que te souhaiter le meilleur, pour toi-même, pour ton épanouissement et pour le temps peut-être que tu redégageras de la sorte pour les tiens, comme tu l'as rappelé. Souvent, on en parle dans les coulisses, entre nous, cet engagement politique est passionnant, il est aussi régulièrement ingrat parce que peu valorisé aux yeux de beaucoup de concitoyens mais il prend aussi beaucoup de temps pour ceux qui sont les plus proches d'entre nous, notre famille et c'est souvent tardivement que l'on s'en rend compte.

Tu as raison de vouloir aussi y être pleinement attentive.

Tu auras pu, dans le cadre de la trajectoire qui est la tienne, sans aucune difficulté, exercer d'autres responsabilités encore, à la lumière des talents qui sont les tiens. Je ne doute pas que ceux-ci vont pouvoir éclore avec encore plus d'aura dans ce nouveau parcours professionnel que tu as décidé désormais de suivre.

20 ans d'engagement en politique locale, c'est tout sauf anodin. Tu l'as toujours fait avec intégrité, avec honnêteté, avec pugnacité.

La Davoise que tu es, ce qui ne fait qu'accroître encore tes qualités, aura désormais l'occasion de pouvoir partager du temps avec nous, en toute décontraction, en étant peut-être encore bien plus relaxe que nous ne le serons quand on te croisera.

Je ne doute pas un seul instant qu'indépendamment de l'intensité des liens que tu as pu tisser avec les uns ou les autres et qui, par nature, sont variables car nous sommes aussi un grand groupe, on est aussi une grande famille au-delà des divergences de partis qui peuvent parfois se faire ressentir. Sache que c'est avec une émotion réelle, une fraternité sincère et une vraie amitié que l'on est quelque part déchiré de devoir prendre acte de ton départ.

J'ai envie qu'il y ait encore des applaudissements nourris pour te témoigner de cette gratitude et reconnaissante.

Merci de ce que tu as donné à Namur.

(Applaudissements dans l'assemblée).

On fera livrer les fleurs.

Il est 21h29, 3h30 de débats passionnants autour des questions sociales qui se terminent avec cette pointe de sourire partagé.

Bon vent à toi Laurence, bonne continuation à chacun et excellente soirée à tous.

Vu l'article 26bis §5 de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale portant qu'un rapport annuel concernant notamment l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale;

Vu la délibération du Collège du 17 novembre 2016 décidant de tenir une réunion annuelle conjointe Ville-CPAS le jeudi 19 octobre 2017;

Vu le courriel du 14 septembre 2017 du Cabinet de l'Echevine Stéphanie Scailquin présentant le thème de la présentation conjointe de Mme Stéphanie Scailquin, Echevine et de M. Philippe Noël, Président du C.P.A.S. à savoir: « l'inclusion des aîné(e)s à Namur »,

Sur proposition du Collège du 21 septembre 2017,

Entend l'exposé de Mme Stéphanie Scailquin, Echevine et de M. Philippe Noël, Président du C.P.A.S sur « l'inclusion des aîné(e)s à Namur ».

Copie de la présente délibération sera transmise au CPAS.

La séance est levée à 21h30.

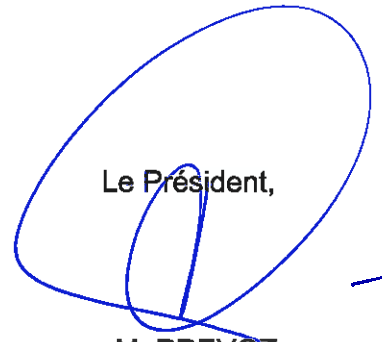
Par le Conseil,

Le Directeur général,



J-M. VAN BOL

Le Président,




M. PREVOT

Le Directeur général du CPAS,



A. SOREE

Le Président du CPAS



P. NOEL

